

Nos 42-43

# L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

---

ARTHUR SAINT-PIERRE

## Le comte Albert de Mun

---

**PRIX : 25 sous.**



MONTRÉAL :

SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE,

1075, RUE RACHEL.

1915

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

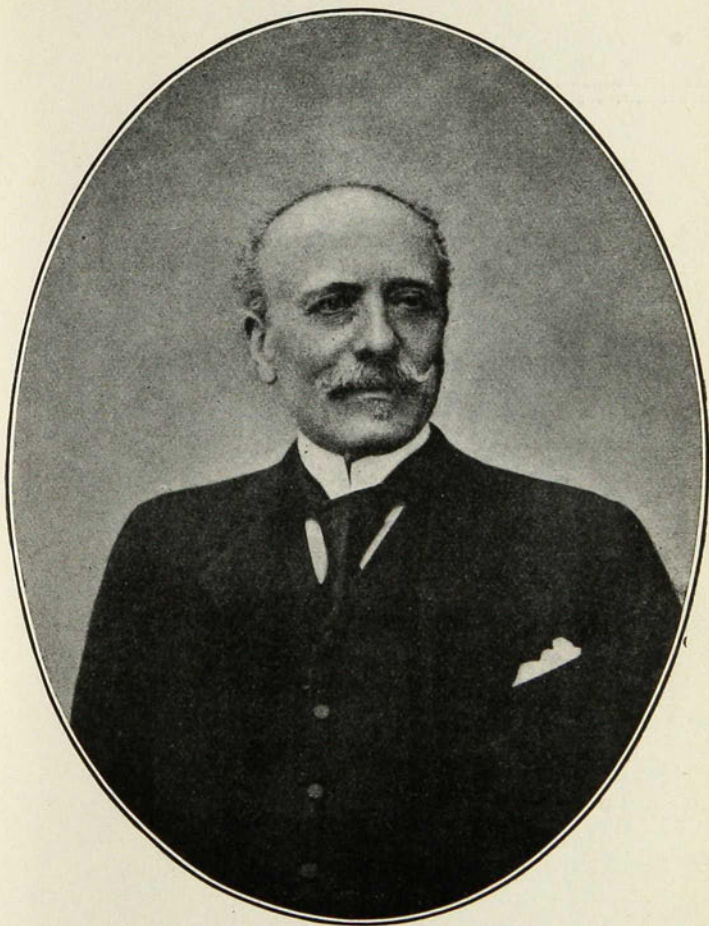
HN

31

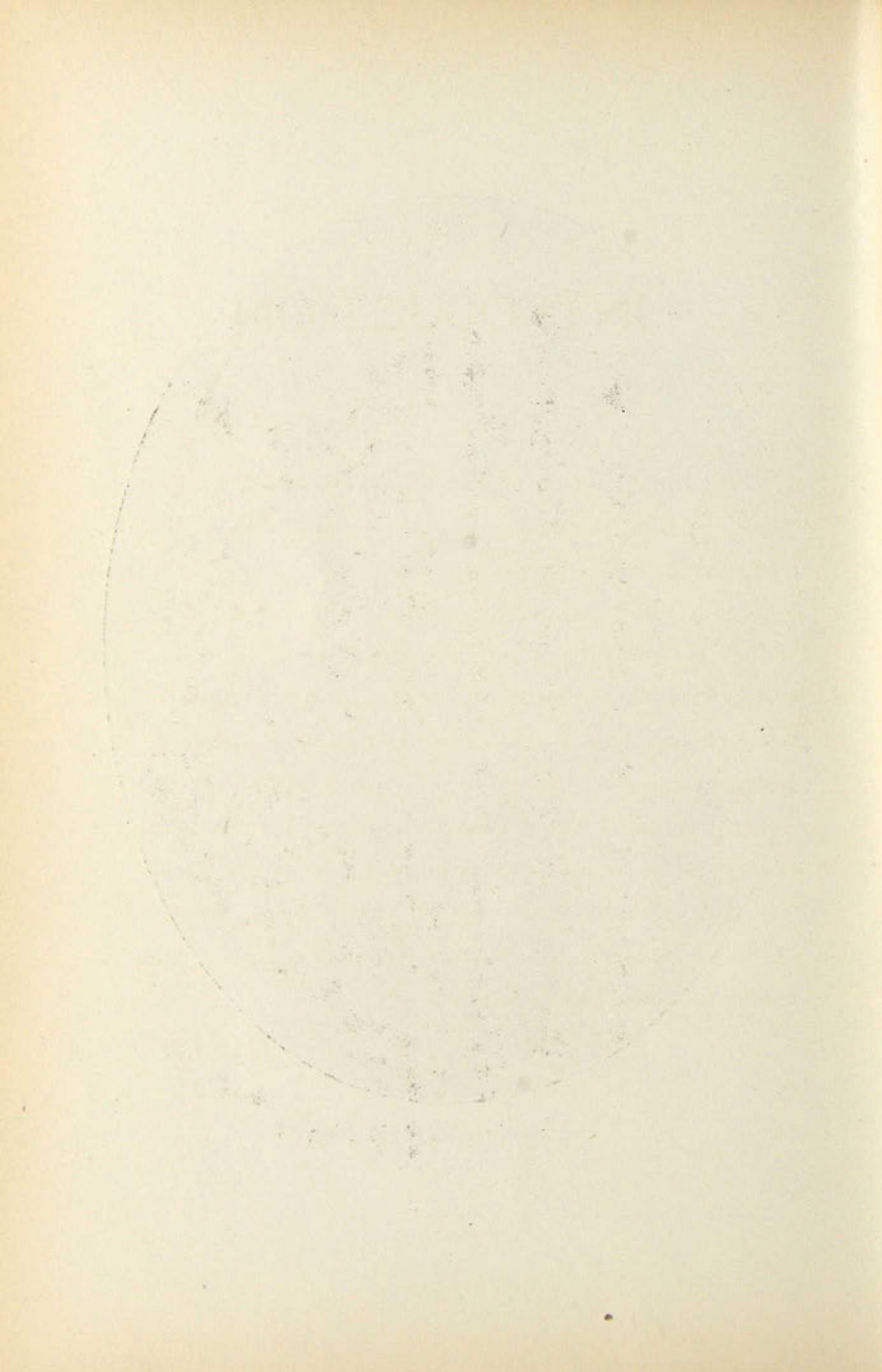
E 34

v. 42-43

1915



Le comte Albert de Mun



# INTRODUCTION

---

En écrivant — plus rapidement que nous ne l'aurions voulu — cette modeste étude sur le comte Albert de Mun, nous nous sommes proposé un double but : à tous les catholiques de notre pays qui, ayant entendu l'appel du devoir social, ont répondu ou se préparent à répondre à sa voix, nous avons voulu fournir un modèle ; à nos adversaires, qui affectent de croire et qui disent que le catholicisme ne peut produire que des hommes “amollis et débilités” et qui railaient naguère, assez platement du reste, “les fils soumis et obéissants”, nous avons voulu opposer une réponse vécue.

Aux premiers nous disons : regardez et imitez ; aux seconds : comparez avec vos grands hommes et... ayez au moins la pudeur de vous taire !

L'AUTEUR.



# I

## LA GENESE D'UNE VOCATION

### *Les premières années.*

Le comte Albert de Mun naquit à Lumigny, (Seine-et-Marne), le 28 février 1841.

Encore enfant, il perdit sa mère, cette Eugénie de la Ferronnays dont Mme Craven a tracé un attachant portrait dans ses *Récits d'une soeur*. La perte pouvait être irréparable: une chrétienne de la trempe de celle qui écrivait à Mme Craven: "Je fais chaque jour la prière d'être privée du bonheur d'être mère plutôt que d'avoir un fils qui ne soit pas chrétien", une chrétienne de cette trempe, disons-nous, aurait certainement laissé, dans l'éducation de ses fils, une empreinte magnifique et ineffaçable. Si les orphelins (1) ne souffrirent pas dans leur formation de la mort de leur mère, c'est qu'ils eurent le bonheur rare de la voir revivre dans la deuxième femme de leur père, Mlle de Ludres (2)

La remarquable intelligence d'Albert de Mun se révéla précocement. En fut-il de même de son magnifique talent oratoire? Oui, s'il faut en croire M. Gaston Jollivet: "Tout enfant, écrivait-il, (3) le futur champion de la cause catho-

---

(1) Le comte Albert de Mun et son frère aîné Robert, dont nous aurons à reparler.

(2) Au témoignage de M. Gaston Jollivet; article reproduit par *Le Chercheur*, Québec, janvier 1889.

(3) Dans l'article déjà cité.

lique se distinguait de ses camarades par une surprenante facilité d'élocution. Le père s'étudia ingénieusement à développer ce don naturel. Si l'enfant avait commis d'aventure une incartade vénielle, punie d'ordinaire par quelque retranchement de plat favori, il exigeait de lui qu'il fît un discours pour demander sa grâce. Le petit coupable ne se faisait pas prier. Debout, la main appuyée sur le dossier de sa chaise, l'oeil fixé sur un auditoire qui s'efforçait de paraître sévère, il improvisait sa plaidoirie. Exordes et péroraisons s'arrangeaient d'eux-mêmes dans sa cervelle enfantine. Les arguments coulaient déjà de source. On l'applaudissait et la privation de dessert annoncée se métamorphosait le plus souvent en supplément."

Ce récit ne manque pas de charme et de piquant; malheureusement, il paraît bien entrer dans la catégorie des anecdotes de même nature racontées par les journaux, et où, d'après le témoignage du comte de Mun lui-même, "la bienveillance des intentions a plus de part que l'exactitude des informations." Le grand orateur catholique a dû cependant admettre que, même très jeune, il jouissait de "quelque facilité de parole". (1)

Comme il était médiocre travailleur, ses études ne furent pas très brillantes. Il échoua au baccalauréat ès-lettres, ce qui ne l'empêcha pas d'être admis à l'Académie (2) et de devenir l'une des gloires de la littérature française, décrocha, non sans peine, son baccalauréat ès-sciences et se fit admettre à l'école militaire. Malgré tout, il reçut une formation intellectuelle et littéraire incomplète peut-être, mais assez sérieuse. (3) Etant donné que tous ces détails sont de lui et que son humilité n'était pas moins grande que son talent, on peut croire qu'ils ne lui rendent pas complètement justice.

M. de Mun entra dans l'armée en 1862, à l'âge de 21 ans par conséquent, et servit cinq ans en Algérie, au 3<sup>e</sup> régiment des chasseurs d'Afrique. Il revint en France en

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, édition populaire, p. 64.

(2) En 1897.

(3) *Ma Vocation Sociale*, p. 57.

1867, passa au 3e régiment de chasseurs de France et tint garnison à Clermont-Ferrand où il commença à s'intéresser aux oeuvres catholiques charitables et sociales. Il se fit inscrire à la conférence Saint-Vincent de Paul et fréquenta le patronage des jeunes gens de la ville. En ce temps-là, la devise: *Liberté, Egalité, Fraternité* n'était pas affichée partout en France, ce qui fait que les catholiques étaient traités comme les autres citoyens, et pouvaient, en toute liberté, vivre suivant leurs convictions, même quand ils dépendaient du gouvernement.

Le mariage du comte de Mun avec Mlle d'Andlau, qui lui survit, date de cette époque.

Le 15 avril 1869 M. de Mun recevait son brevet de lieutenant des mains du prince impérial, au camp de Châlons, où son régiment prenait part à de grandes manoeuvres. Quand éclata la guerre de 1870, (le 15 juillet), il appartenait, comme officier d'ordonnance du général de Clérambault, à la malheureuse armée de Metz, que Bazaine devait livrer à l'Allemagne trois mois et demi plus tard, à la fin d'octobre; il y fut décoré pour sa vaillante conduite devant l'ennemi.

### *En Allemagne*

Ce fut durant les quatre longs mois que dura leur captivité à Aix-la-Chapelle que le lieutenant de Mun et l'un de ses compagnons d'exil, le comte de la Tour-du-Pin (1), sentirent s'éveiller leur *vocation sociale*. Sous l'empire de quelles idées et de quels sentiments, le comte de Mun va nous l'apprendre.

“Nous cherchions à notre malheur, a-t-il écrit dans *Ma Vocation Sociale*, non seulement des raisons techniques, mais des causes morales et philosophiques. . . . .

“Quand nous avons repassé tous nos souvenirs de combat, étudié pourquoi, malgré tant de courage, la victoire, quelques fois si proche, nous avait toujours échappé, et comment nous étions tombés, de chute en chute, dans une si

---

(1) Depuis le marquis de la Tour-du-Pin La Charce.

profonde catastrophe, nos entretiens s'élevaient plus haut, remontaient plus loin.

“Le relâchement ancien de l'esprit militaire, l'abandon des vertus traditionnelles et l'affaiblissement des liens sociaux, nous apparaissaient comme les causes véritables de nos désastres; ce n'était plus uniquement un esprit de revanche qui nous agitait, mais un rêve de régénération; ce n'était plus un relèvement purement militaire, mais une réforme des moeurs et des idées qui commençait à tenter nos ambitions. Une question désormais dominait nos esprits: où était la source du mal? où serait celle de la guérison?” (1)

La réponse à cette question, les deux amis la trouvèrent dans un petit livre que le R. P. Eck, un jésuite, leur mit entre les mains. Ce livre était intitulé: *L'Encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789, ou l'Eglise, l'Etat et la Liberté*, (2) et avait pour auteur Emile Keller, déjà célèbre par le discours qu'il avait prononcé, dix ans plus tôt, à l'assemblée législative de l'Empire, contre l'envahissement des Etats pontificaux. Il produisit sur les deux captifs une impression profonde: “C'est l'exposé net, simple et énergique de la vérité catholique et de l'erreur révolutionnaire, des principes de la société chrétienne et des faux dogmes de la société moderne, écrivait plus tard le comte de Mun. Sa lecture nous remplit de la plus vive émotion. Il nous sembla que, dans l'obscurité de notre douleur, une lumière inondait nos esprits.” (3)

De longues conversations qu'ils eurent avec le docteur Lingens, catholique allemand distingué, futur député et membre du “Centre”, avec qui ils s'étaient liés par l'entremise du P. Eck, continua, dans l'esprit des deux officiers français, le travail commencé par leurs propres méditations et par la lecture du livre d'Emile Keller. Laissons encore

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, p. 20.

(2) Cet ouvrage a été réédité en 1909, augmenté d'une étude sur les directions de Pie X; il s'appelle maintenant *Les Syllabus de Pie IX et Pie X etc...*

(3) *Ma Vocation Sociale*, p. 21.

parler le comte de Mun : “Le docteur Lingens, avec sa haute intelligence du rôle social de l’Eglise, ajoutait aux considérations doctrinales l’exemple de son propre pays. Il nous parlait du mouvement catholique et populaire, inauguré depuis 1848 par quelques hommes dont, pour la première fois, nous entendions les noms : Mallinckrodt, l’orateur catholique de Berlin, Lieber, le futur chef du Centre, et surtout Guillaume-Emmanuel de Ketteler, l’ancien fonctionnaire prussien, devenu le célèbre évêque de Mayence, l’initiateur immortel du catholicisme social.

“Ces récits nous exaltaient. L’amour de l’Eglise grandissait en nous avec l’amour de la patrie accru par ses malheurs : un désir ardent nous venait de servir à la fois l’une et l’autre, en nous dévouant au peuple, et déjà, dans nos coeurs, se formait l’image d’une France régénérée, rendue à la tradition catholique, détournée de la Révolution et redressée dans sa gloire renouvelée.” (1)

### *Les leçons de la Commune.*

La signature des préliminaires de “l’horrible paix” (2), le 10 mars, rendit la liberté aux captifs. Le comte de Mun arriva à Paris le 15 mars, trois jours avant la Commune, cette révolution impie et insensée qui, sous les yeux des Allemands campés encore aux portes de la ville, allait faire couler le sang français dans une lutte terrible et fratricide. Le 19 il se rendit à Versailles, où s’était installé le gouvernement et se mit à la disposition du ministre de la guerre.

Avec son ami de la Tour-du-Pin, qu’il avait retrouvé à Versailles, il s’employa, comme c’était son devoir, à la répression de la Commune ; mais tous deux sentaient bien que s’il était nécessaire et légitime de recourir à la force pour étouffer la guerre civile, les coups de canons et de fusils ne pouvaient être considérés comme une réponse suffisante et définitive au problème social que cette insurrection posait

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, p. 22.

(2) Expression du comte de Mun.

de si effroyable façon. Par-dessus et au-delà des causes immédiates, palpables de la Commune : “La surexcitation d’une population énermée par la longueur de la guerre et les misères du siège, le funeste exemple donné, au 4 septembre 1870, par ceux qui, devant l’ennemi vainqueur et menaçant, avaient renversé le gouvernement régulier pour lui substituer leur pouvoir improvisé, les maladresses commises au dernier moment lorsqu’il s’était agi de désarmer en partie le peuple parisien”, par-dessus donc et au-delà de ces causes de la Commune, ils cherchaient les raisons profondes et lointaines qui avaient rendu possible ce soulèvement en masse de la classe populaire parisienne, à la voix de chefs inconnus la veille. Et ils se demandaient alors ce “qu’avait fait la société légale, depuis tant d’années qu’elle incarnait l’ordre public, pour donner au peuple une règle morale, pour éveiller et former sa conscience, pour apaiser par un effort de justice la plainte de sa souffrance ?” (1)

Sous l’empire de ces pensées, à mesure que se déroulaient devant leurs yeux les scènes tragiques et lamentables de la révolution, grandissaient dans leur âme la conviction qu’un immense travail de régénération religieuse et morale s’imposait en France et la noble ambition de consacrer à ce travail toute leur vie. Quelle forme prendrait leur action ? Ils ne le savaient pas encore et ne devaient pas le savoir avant plusieurs mois : ils cherchaient leur voie.

### *Une enquête sociale.*

Dans l’été de 1871, la Commune étant étouffée depuis la fin de mai, le comte de Mun visita tous les centres d’activité catholique et sociale, sans s’attacher à aucun. La Tourdu-Pin et lui, prirent contact avec les personnalités catholiques les plus en vue de cette époque et il faut lire dans *Ma Vocation Sociale*, le vivant récit fait par M. de Mun, de son entrevue avec Mgr Dupanloup et de celle qu’il eut, peu de temps après avec Louis Veillot. L’illustre journaliste lui improvisa “une admirable leçon sur l’Eglise romaine et sur

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, p. 29.

le rôle que sa mission divine lui a tracé dans le monde à travers les siècles.” (1)

Frédéric LePlay eut la visite, plusieurs fois répétée, des deux amis, mais il ne fit que peu d'impression sur le comte de Mun, qui ne retint de tous ses enseignements que sa thèse, capitale il est vrai, sur la fausseté des dogmes de 1789, et les exemples décisifs dont il l'appuyait. Le futur et ardent apôtre de la contre-révolution retrouvait dans cette thèse, l'écho de ses propres convictions.

La lecture marchait de pair avec cette sorte de vaste enquête sociale à laquelle se livraient le comte de Mun et M. de la Tour-du-Pin. Le comte de Mun faisait ses délices de Joseph de Maistre, Bonald, Balmès, Donoso Cortès, qu'il appelle “les illuminateurs de sa pensée”.

Tout ce travail d'étude, d'observation et de réflexion préparait admirablement le puissant champion du catholicisme social en France au rôle que la Providence le destinait à remplir, sans pourtant donner un but, ni indiquer une voie à l'activité et au besoin de se dévouer, qui fermentaient en lui. Une visite qu'il reçut vers la mi-novembre fixa définitivement sa vie.

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, p. 53.



## II

### L'OEUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS,

#### *Le cercle Montparnasse.*

Le visiteur était Maurice Maignen, frère de la Congrégation de Saint-Vincent-de-Paul et directeur d'un cercle de jeunes ouvriers, dont on trouvera, dans *Ma Vocation Sociale*, un remarquable portrait. Il voulait intéresser le comte de Mun à son oeuvre et y réussit si bien, que celui-ci s'engagea à présider la prochaine assemblée des membres du cercle du Boulevard Montparnasse.

Cette assemblée eut lieu le 10 décembre. M. de Mun y prononça son premier discours. Ce qu'il vit au cercle l'enthousiasma. Avec sa chapelle et son aumônier, qui offraient à l'ouvrier une protection pour sa foi; avec ses conférences et sa bibliothèque, qui lui fournissaient un aliment sain pour son intelligence; avec ses garnis et son restaurant à prix modérés, cette oeuvre, où l'ouvrier trouvait encore des amusements divers et se rencontrait, sur un pied de cordiale intimité, avec des hommes du monde qui s'intéressaient à lui et se dévouaient à son service, parut au comte de Mun l'oeuvre providentielle, l'oeuvre qui, en se généralisant, pourrait sauver la France. Il communiqua son enthousiasme à son frère Robert et à M. de la Tour-du-Pin, qui connaissait déjà le cercle Montparnasse pour l'avoir visité. Dans les conversations qu'ils eurent ensemble leurs idées se préci-

sèrent. Bientôt ils furent d'accord : non contents de sauver le cercle Montparnasse, que la guerre avait mis aux portes de la ruine, ils fonderaient des cercles semblables dans les vingt arrondissements de Paris. Leur ambition, pour le moment, n'allait pas au-delà, mais l'Oeuvre qu'ils méditaient ne devait pas tarder à s'étendre dans toute la France.

### *L'Oeuvre s'organise.*

Maignen et Paul Vrignault, son collaborateur le plus dévoué, à qui les trois amis communiquèrent leur projet, lui firent un accueil chaleureux. L'Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers était dès lors virtuellement fondée. Tout de suite elle prit, dans l'esprit de ses pionniers, une très large envergure. Ils voulurent en faire "un vaste effort d'affirmation catholique et d'organisation sociale". Ils s'adjoignirent pour servir de caution à leur noms ignorés, dit M. de Mun, quelques hommes bien connus du public catholique : Emile Keller, dont nous avons déjà parlé, Léonce de Guiraud, Léon Gauthier, "l'amant passionné du moyen âge chrétien", et Armand Ravelet, un jurisconsulte catholique de réputation. En tout, ils étaient neuf et, sans plus tarder, ils décidèrent de lancer leur oeuvre en public.

Le 23 décembre 1871, à huit heures du soir, dans l'humble chambre de Paul Vrignault, au cercle Montparnasse, les fiers chrétiens dont nous avons énuméré les noms, "se déclaraient formés en comités pour la fondation de cercles catholiques d'ouvriers dans Paris". Ils nommaient Paul Vrignault leur président et le chargeaient de rédiger un *Appel aux hommes de bonne volonté*, qui, recevant la plus large publicité, ferait connaître leurs desseins et leurs idées au public, et attirerait dans la caisse de l'oeuvre nouvelle, l'argent nécessaire à son succès. Enfin, pour qu'il n'y eut aucun doute sur le caractère et l'esprit qu'ils entendaient donner à l'Oeuvre des cercles, ils formulèrent une adhésion sans réserve à l'encyclique *Quanta Cura* (de 1864) et au Syllabus de Pie IX. "Ce que nous voulions en effet, dit M. de Mun, . . . . ce que nous cherchions par-dessus tout dans le mouvement social qui nous emportait vers les oeuvres

ouvrières, c'était le moyen de refaire une société chrétienne; et cette réforme de la société, dans notre pensée, supposait nécessairement deux conditions fondamentales, la confiance absolue dans les enseignements de l'Eglise, la rupture ouverte avec les doctrines de la Révolution. L'adhésion au *Syllabus* . . . . . avait pour nous, aussi bien que pour nos adversaires, cette double signification." (1)

Bientôt, en réponse à l'*Appel aux hommes de bonne volonté*, auquel la presse catholique avait fait écho, les souscriptions affluèrent chez M. Robert de Mun, où l'Oeuvre des cercles avait établi provisoirement son Secrétariat général.

Ce Secrétariat général était divisé en trois sections: la propagande, confiée au marquis de la Tour-du-Pin; les fondations, au comte de Mun qui, en plus, devint bientôt secrétaire général de l'Oeuvre, et les finances, à son frère Robert. Une quatrième section, dite de l'enseignement, fut plus tard adjointe aux trois premières et constitua avec elles cette organisation à la fois résistante et souple, qui devait permettre à l'Oeuvre des cercles de prendre un si magnifique essor. Un autre élément de succès pour l'Oeuvre des cercles fut ses *Dames patronesses*: "Leur influence dans les salons, leur zèle pour les associations de Sainte-Anne (2), pour ces syndicats de l'aiguille, nés de leurs initiatives, leur ingéniosité pour réunir des ressources, faire donner des sermons de charité, organiser des ventes, leur intelligence pour signaler les publications intéressantes, traduire celles qui paraissaient en langues étrangères, poursuivre des enquêtes, méritent le plus large tribut d'admiration." (3)

Mais ce qui fit surtout la force de l'Oeuvre des cercles ce fut le caractère nettement religieux qui, sous l'influence de Paul Vri gnault, lui fut imprimé. Dès le début on décida

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, p. 71.

(2) Qui groupaient les femmes des membres ouvriers de l'Oeuvre des cercles.

(3) *Histoire de l'Oeuvre des cercles*, par le c. de Roquefeuille, p. 11. M. de Roquefeuille a succédé au comte de Mun, à la présidence de l'Oeuvre des cercles.

d'imposer à tous les membres un lien religieux qui consistait : à porter sur la poitrine la médaille de l'Immaculée-Conception ; à dire, chaque jour, à l'intention de l'Oeuvre, le *Souvenez-vous* et les trois invocations suivantes : O Marie, conçue sans péché, Saint Joseph, Saint Vincent de Paul, priez pour nous ; à assister tous les ans, le 19 mars, jour de la fête de Saint-Joseph, à une messe offerte aux intentions de l'Oeuvre et enfin, à faire une communion annuelle pour le salut des ouvriers. Ce "lien religieux" venant s'ajouter à l'adhésion au *Syllabus*, toujours passionnément discuté en France, valut aux dirigeants de l'Oeuvre des Cercles le reproche d'intolérance de la part de nombreux catholiques et même un blâme très vif de la part de... Mgr Dupanloup ! Le "lien religieux" n'en fut pas moins maintenu et voici comment M. de Mun résume les services qu'il a rendus à l'Oeuvre des Cercles : "Non seulement il fut pour chacun de nous une force individuelle, en tournant nos âmes vers la vie surnaturelle, en nous préservant de manifestations de foi purement extérieures, mais il défendit l'Oeuvre elle-même contre les tentations humanitaires ou politiques, qui, dès ses débuts, vinrent l'assaillir sous prétexte d'élargir son action. Il la garda des ambitieux et des curieux, des philanthropes et des inventeurs de remèdes sociaux ; il fit d'elle ce qu'elle fut vraiment pendant de longues années, la plus puissante association de catholiques militants que notre temps ait vu naître." (1)

Si le "lien religieux" de l'Oeuvre des Cercles fut sa force de cohésion et sa préservation, c'est à la merveilleuse éloquence de son secrétaire général qu'elle dut son allure conquérante et le rapide développement dont nous allons indiquer à grands traits les principales étapes.

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, p. 93. Pour de plus amples détails sur l'esprit et l'organisation de l'Oeuvre des cercles, et sur le cercle Montparnasse, modèle de tous ceux qu'elle devait fonder, voir l'ouvrage si souvent cité : *Ma Vocation Sociale*, (édition populaire, franco 30s.) et *l'Histoire de l'Oeuvre des Cercles*, par le comte de Roquefeuille. En vente aux Bureaux de *l'Ecole Sociale Populaire*, 1075, rue Rachel, Montréal.

### *Marche triomphale.*

Le premier cercle fut inauguré, le 7 avril 1872, à Belleville, quartier où avait eu lieu, un an plus tôt, le massacre de ses otages par la Commune. M. de Mun y prononça un discours, sorte de manifeste de l'Oeuvre des Cercles, où l'*Appel aux hommes de bonne volonté*, était commenté et amplifié.

Une lyonnaise, Mlle Dissard, directrice de cours pour jeunes filles, assistait à l'inauguration du cercle de Belleville. Elle retourna chez elle enthousiasmée de ce qu'elle venait de voir et d'entendre et communiqua si bien ses sentiments à quelques catholiques en vue que, dès le mois de mai, le Secrétariat général de l'Oeuvre des Cercles recevait l'invitation d'envoyer l'un de ses membres à Lyon, pour expliquer le fonctionnement de cette oeuvre et préparer la fondation de cercles ouvriers. Après quelques hésitations l'invitation fut acceptée et M. de Mun, délégué par ses collègues, alla inaugurer le Comité organisé par Mlle Dissard. Ainsi, dès ses débuts, et contre les intentions de ses fondateurs, l'Oeuvre des Cercles, par une évidente disposition de la Providence, cessait d'être parisienne pour devenir nationale.

Bientôt les invitations du dehors devinrent si nombreuses que le comte de Mun, profitant de quelques jours de congé, organisa une sorte de tour de France. C'était en mars 1873. Il visita successivement Tours, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Annonay et Lyon. Dans chacune de ces villes il présida à l'inauguration d'un cercle et prononça un discours. Grâce à sa parole ardente, l'écho de ces réunions se répercutait par toute la France et les cercles se multipliaient comme par enchantement.

Avant de revenir à Paris, M. de Mun se rendit à Ferney saluer Monseigneur Mermillod, l'illustre évêque de Genève alors exilé, qui avait prêché à Paris pour l'Oeuvre des Cercles l'année précédente, et sous le patronage de qui devait se tenir, plus tard, les fameuses réunions internationales d'études sociales de Fribourg.

Cette tournée terminée, M. de Mun et ses amis, tout en continuant leur travail de propagande — le quatrième cercle

parisien fut fondé dans l'intervalle — organisèrent la première assemblée générale de l'Oeuvre des Cercles Catholiques. Elle s'ouvrit le 15 mai, moins d'un an après la fondation du premier cercle, dura trois jours et réunit 350 délégués.

*Activité de M. de Mun.*

Au printemps de 1872, le comte de Mun avait été nommé capitaine au 9<sup>e</sup> régiment de dragons, qui tenait garnison à Meaux. Il continua cependant à habiter Paris quelques mois encore, grâce au général de Ladmirault qui déclara avoir besoin de lui. Au mois de septembre cependant il dut rejoindre son régiment, ce qui vint encore alourdir pour lui un travail déjà accablant; d'autant plus que sa famille avait dû rester à Paris. Ces quelques lignes de *Ma Vocation Sociale* nous donneront une idée de la vie intense, exténuante, qui était celle du Secrétaire général de l'Oeuvre des Cercles à cette époque: "Le matin, à cinq heures, je partais en uniforme par le premier train; je dormais jusqu'à Meaux où le chef de train me réveillait; dans la cour de la gare je montais à cheval, et je m'en allais tout droit au quartier ou, lorsque les jours furent plus longs, au terrain de manoeuvre situé hors de la ville. Dans la journée, entre deux théories, hâtivement j'abattais la correspondance de l'Oeuvre: que de fois j'ai déjeuné sur le coin d'une table, en lisant ou en annotant les lettres qui m'arrivaient de partout, pendant que mon ordonnance ôtait mes bottes et m'aidait à changer rapidement de tenue." (1)

Nous avons dit: "à cette époque"; peut-être aurait-il mieux valu dire: depuis la fondation de l'Oeuvre des Cercles, car c'est alors, sinon plus tôt, que M. de Mun contracta l'habitude de se lever de bonne heure et de travailler tard dans la nuit. Cette habitude laborieuse, il la garda toute sa vie et c'est à elle, après son beau talent, qu'il doit d'occuper une si belle place parmi les grands orateurs et les grands écrivains de la France.

S'il travaillait beaucoup il avait du moins la satisfaction

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, p. 142.

de voir ses efforts appréciés et, surtout au début, couronnés de succès. Le 20 avril 1873, dans le deuil affreux où l'avait plongé, quelques jours plus tôt, la mort de son fils aîné, âgé de quatre ans et demi, il eut la consolation de recevoir par l'entremise du nonce du pape à Paris, une offrande de 2000 francs pour l'Oeuvre des Cercles, la Croix de Pie IX pour lui-même, pour son frère et pour le marquis de la Tour-du-Pin, et le témoignage de l'approbation et de la satisfaction du Saint-Père, le bon et malheureux Pie IX.

### *Succès et difficultés.*

Cet illustre patronage sembla donner un nouvel élan à l'Oeuvre des Cercles qui, lors de sa troisième assemblée générale en 1875, comptait déjà 130 Comités, (1) 150 cercles et 18,000 membres, dont 15,000 ouvriers.

Pendant ce temps la section de l'Enseignement élaborait son programme et travaillait à fixer et à définir la doctrine de l'Oeuvre. Le 15 décembre 1876, parut le premier numéro de l'*Association Catholique*, revue mensuelle destinée à faire connaître cette doctrine et à la défendre devant le public. Au cours de l'année 1878 deux commissions consultatives, l'une de patrons et d'industriels, l'autre d'agriculteurs, furent constituées avec mission d'étudier les questions d'organisation professionnelle, la première, dans l'industrie, la seconde, à la campagne. L'Oeuvre étendait ainsi ses cadres et faisait appel, pour orienter son action, à toutes les compétences.

Il ne faudrait pourtant pas croire qu'elle pouvait se développer ainsi sans porter ombrage à personne et sans rencontrer de résistance. Au début, il est vrai, tout alla bien. Les leçons de la guerre et de la Commune étaient présentes à toutes les mémoires. On sentait le besoin d'un renouveau religieux. Dans les classes dirigeantes, les uns par sentiments chrétiens, les autres parce que la Révolution menaçait leurs coffres-forts, on ne demandait pas mieux

---

(1) Les comités étaient composés d'hommes du monde qui s'intéressaient aux cercles et leur rendaient toutes sortes de services.

que de voir les ouvriers embrigadés dans une association qui s'appliquerait à améliorer leur sort en même temps qu'à les moraliser, pensaient les premiers, ou du moins à les rendre bien sages, espéraient les seconds. Enfin, le gouvernement était sympathique. Mais dès que l'Oeuvre eut grandi un peu, on commença à la trouver encombrante. C'est le sort de toutes les oeuvres qui réussissent, ou qui semblent devoir réussir. Puis, le gouvernement changea, et à mesure qu'il devenait de plus en plus anticlérique, il se montra de plus en plus hostile. Devant les ennuis qu'on lui causait M. de Mun, pour rester fidèle à l'Oeuvre des Cercles, et après être passé des dragons au cuirassiers à la demande d'un ami qui voulait passer des cuirassiers aux dragons, M. de Mun donc, dut sortir de l'armée: il démissionna en décembre 1875. Ce fut le premier de la longue série de lourds sacrifices qu'il devait consentir généreusement aux causes qui avaient conquis son coeur. Bientôt, le gouvernement, s'autorisant d'une législation alors en vigueur, qui proscrivait les associations non-autorisées de plus de vingt personnes, se mit à refuser systématiquement l'autorisation demandée par les cercles nouveaux et en vint, avec le temps, à retirer l'autorisation accordée aux cercles anciens. Peu de cercles purent survivre à cette mesquine persécution. (1) Ce fut ensuite, ou plutôt en même temps, les chicanes doctrinales. Traités de réactionnaires par les radicaux et les socialistes, à cause de leurs principes catholiques, ridiculisés par les catholiques libéraux, M. de Falloux en tête, à cause de leur doctrine corporative, ils avaient encore à se défendre contre beaucoup de conservateurs qui les accusaient d'être des révolutionnaires parce qu'ils demandaient pour les faibles la protection des lois. La division se mit alors dans leurs rangs, bientôt aggravée de toute l'âpreté des passions politiques.

Dans de pareilles conditions, l'Oeuvre devait finir par péricliter; elle entra dans une période de somnolence et d'effacement qui dura 15 ans. En 1911, elle reprit une nouvelle vigueur et depuis, toute son activité d'antan lui paraissait revenue. Souhaitons que la guerre actuelle et la

---

(1) *Histoire de l'Oeuvre des Cercles*, p. 14.

mort de celui qui en a toujours été l'âme ne lui soient point fatales.

En 1900, le bilan de l'Oeuvre des Cercles était ainsi résumé: "Depuis l'origine, il a été créé 418 cercles et associations professionnelles comptant environ 60,000 membres, 136 syndicats agricoles comprenant 42,500 adhérents, 77 syndicats de l'Aiguille ou associations chrétiennes de mères de famille groupant à peu près \$9000 ouvrières"; et M. de Mun qui cite ces chiffres ajoute: "Tel fut, en trente ans, sans parler des multiples oeuvres inspirées de son esprit, ni du mouvement d'idée qu'elle a déterminé, le résultat direct de l'effort entrepris par l'Oeuvre des Cercles catholiques d'ouvriers." (1)

Ce résultat, si beau soit-il, et qui suffirait à lui seul à illustrer une oeuvre et ses dirigeants, ne donne qu'une bien faible idée de l'immense travail de rénovation religieuse et sociale accompli en France par l'Oeuvre des Cercles. Les "multiples oeuvres inspirées de son esprit (2) et le mouvement d'idée qu'elle a déterminé" ont une importance bien plus grande et il y aurait pour un Max Turmann, un beau travail à faire sous ce titre, qui gagnerait, peut-être, à être abrégé: "Le développement des doctrines, des oeuvres et de la législation sociales en France, sous l'influence de l'Oeuvre des Cercles".

---

(1) *Ma Vocation Sociale*, p. 245, en note.

(2) On sait que l'*Association Catholique de la Jeunesse Française* est une filiale de l'Oeuvre des Cercles; c'est de la haute intelligence et du grand coeur de M. de Mun qu'elle a jailli en 1886.



### III

#### LA DOCTRINE SOCIALE DE M. DE MUN.

Les idées sociales du comte de Mun commencèrent par être des sentiments et elles conservèrent toujours, profondément marquée, ses discours en font foi, l'empreinte de cette origine. C'est par le coeur que le futur chef d'Ecole fut conquis à l'action sociale: il avait vu la France humiliée sous la botte prussienne et l'indicible misère de son peuple révolté. De cette tragique vision était né en lui, avant toute théorie ou doctrine sociale, l'impérieux besoin de se donner tout entier au relèvement de sa patrie, à l'apaisement des haines de classe qui la déchiraient et au soulagement des souffrances de ses masses laborieuses.

#### *La Contre-Révolution.*

Tout de suite pourtant il s'était rendu compte que le problème social dont il se passionnait, était surtout un problème moral, que la France se mourait d'irrégion et que, beaucoup plus que leur détresse matérielle, c'était, à leur insu, leur indigence spirituelle qui exaspérait les classes populaires et provoquait leurs violences. Or l'irrégion, destructrice de la société et génératrice d'émeutes, s'était en France incarnée dans une entité formidable et mystérieuse qui ployait tout le monde sous sa tyrannie et jouissait du troublant privilège de séduire jusqu'à ses victimes; nous avons nommé la Révolution. M. de Mun s'éleva contre elle.

“ Qu'est-ce donc que la Révolution ? ” se demandait-il, au début de sa carrière. “ Est-ce le flot des passions populaires, couvrant les rues et les places publiques des débris des trônes et des autels ? Est-ce le massacre des prêtres, le pillage des églises, le meurtre et la proscription ? ou bien encore est-ce l'invasion de quelque théorie philosophique, s'attaquant à toutes les traditions du passé et renversant les institutions séculaires d'une nation, pour y substituer un ordre nouveau dans les choses et dans les idées ? ”

Et il se répondait à lui-même : “ La Révolution est tout cela, mais elle est plus encore. . . . . ”

“ La Révolution n'est pas seulement le crime d'un jour ou d'une époque : elle est une idée dont les sources sont anciennes et qui s'appuie sur des racines aussi vieilles que le monde ; elle est l'esprit de négation qui repousse toute doctrine, l'esprit d'indépendance et d'orgueil qui repousse toute obéissance, et sa devise est : *Non serviam !* “ Je ne servirai pas ”.

“ Le Génie de la Révolution, après avoir, pendant des siècles, tourmenté le monde de sa haine contre Dieu, s'est enfin incarné dans une dernière forme, et de celle-là Joseph de Maistre a dit qu'elle était *satanique*. Sous cette forme, il s'est depuis quatre-vingts ans emparé de la France ; il a fait d'elle son domaine privé et comme le terrain d'expérience de son infernale tactique : aujourd'hui nous sommes las de ce long esclavage, et nous venons revendiquer notre affranchissement. ” (1)

Cette déclaration de guerre à la Révolution, complétée par une profession de foi à la royauté sociale de Jésus-Christ, fut le point de départ du Secrétaire général de l'Oeuvre des Cercles ; la pierre d'angle sur laquelle devait s'élever par degré, et reposer toujours, son système social. On peut dire de toute sa vie ce qu'il disait de l'Oeuvre des Cercles dans le discours déjà cité : qu'elle fut “ un effort entrepris, au nom des droits de Jésus-Christ, contre les doctrines modernes, en

---

(1) Extrait du discours prononcé à la troisième assemblée générale des membres de l'Oeuvre des Cercles, le 22 mai 1875. *Discours*, T. I, pp. 91-93.

vue de restaurer la société chrétienne sur les ruines de la société révolutionnaire”.

La société chrétienne telle que la concevait M. de Mun, est une société où Dieu occuperait la place qui lui revient, la première, dans les lois et dans les mœurs; une société où la reconnaissance de ses droits remplacerait la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*; une société où règnerait non plus l'individualisme, nom adouci de l'égoïsme le plus féroce, mais la charité, l'entraide et le dévouement des privilégiés de la fortune aux déshérités de la vie; des classes dirigeantes aux classes laborieuses. Voici comment il s'en exprimait dans le discours d'où nous avons déjà tiré toutes les citations de ce chapitre :

“Vous entendez maintenant, Messieurs, ma pensée tout entière. Le bon sens et l'observation des faits m'ont appris qu'il y a des classes supérieures aux autres, et que cette inégalité même est une condition nécessaire de l'ordre social; mais la religion m'enseigne que la supériorité des uns leur crée envers les autres des devoirs particuliers, que ceux qui sont en haut ont charge de ceux qui sont en bas: charge de leur âme, charge de leur corps; que la supériorité ne leur a été donnée que pour cela, et que s'ils laissent perdre, en en jouissant sans les faire fructifier au dehors, les dons qu'ils ont reçus, ou s'ils viennent à en mésuser pour corrompre ceux qui leur sont confiés, ils manquent à leur mission et trahissent la Providence: il me semble alors que je vois s'épanouir le plan divin dans sa splendeur, Dieu apparaissant au sommet comme la source et la fin de toutes choses, et les créatures lui rendant de toutes parts un continuel hommage; les grands se servant de leur puissance comme d'un moyen pour accroître sa gloire et avancer son règne, les petits acceptant leur faiblesse comme un titre à sa miséricorde et cherchant en lui le contrepois de leurs souffrances.”

Remarquons pourtant que s'il affirme avec énergie l'existence de classes dirigeantes et de classes dirigées, et le devoir de celles-là de se dévouer à celles-ci, le comte de Mun repousse avec la même vigueur cette théorie, chère à certains esprits, suivant laquelle les travailleurs n'auraient ni les capacités ni même le droit de s'occuper eux-mêmes de leurs

intérêts et devraient se reposer absolument, pour l'amélioration de leur sort, sur le bon vouloir de leurs patrons ou de riches et influents personnages: "La Révolution, s'écriait-il dans le discours plusieurs fois déjà cité, a si profondément désagrégé les hommes de toutes les classes, qu'ils ont perdu toute initiative et qu'ils ne savent que se laisser conduire par le premier qui s'offre à tout faire pour eux. Déplorable inertie, plus sensible dans le peuple que partout ailleurs, en raison même de sa faiblesse, et qui rabaisse l'homme au rang d'un instrument, en le dépouillant de la dignité qui convient à une créature de Dieu ! Ah ! Messieurs, luttons de toutes nos forces contre ces désastreux effets du despotisme révolutionnaire ! Arrachons l'ouvrier à ce dangereux engourdissement et rendons-le à lui-même, en l'habituant à s'occuper de ses propres affaires !" Plus loin il s'élevait contre ceux qui, dans l'Oeuvre des cercles "par une injuste méfiance, n'osent pas toujours appeler franchement les ouvriers au gouvernement intérieur de l'Association."

### *L'Association professionnelle.*

Son désir de travailler à la réconciliation des classes et sa théorie du devoir de dévouement des supérieures envers les inférieures (1) devait conduire et conduisit en effet rapidement M. de Mun à la conception de l'organisation professionnelle qui, bien comprise, offre un terrain idéal pour cette réconciliation et l'exercice de ce dévouement. Aussi le voyons-nous, dès la fondation du premier cercle en avril 1872, comme hanté par le souvenir des corporations du moyen-âge: "Les ouvriers français ont une longue et glorieuse histoire, disait-il. . . . Cette histoire brusquement interrompue par la destruction des Corporations, et dont on a effacé jusqu'aux vestiges matériels, con-

---

(1) Ce désir et cette théorie que nous avons rapportés, tels qu'il les exprimait en 1875, étaient chez M. de Mun, bien antérieurs à cette date; l'Oeuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers, fondée, nous l'avons vu, en 1871, en est sortie.

sacrait le souvenir d'une ère de prospérité, de calme et de dignité.

L'idée qui a inspiré la fondation des Cercles catholiques s'est formée dans l'étude de ce passé si digne de respect, et notre oeuvre prétend, sans oublier la tradition et sans méconnaître les nécessités modernes, renouer la chaîne brisée en reconstituant dans le monde du travail des associations chrétiennes." (1)

De quelle nature seraient ces associations chrétiennes ? M. de Mun devait se le demander lui-même pendant plusieurs années. Traitant ce sujet, dans son beau discours en réponse à M. Jules Simon, prononcé au Havre, le 9 janvier 1876, il n'avait rien à dire de plus précis que ceci : " L'association catholique, basée sur l'amour du prochain, sur le dévouement des grands envers les petits, du riche envers le pauvre, du patron envers l'ouvrier, l'association formée par la foi commune, bénie par l'Eglise, soutenue par la charité : voilà quel est l'objet de notre oeuvre ; et quand nous aurons fait cela, quand nous aurons donné au grand mouvement corporatif de l'heure présente cette base nécessaire et sans laquelle tous ses fruits seraient confondus à l'avance, alors les Corporations surgiront d'elles-mêmes telles qu'elles doivent être, et elles seront toujours bonnes et légitimes parce qu'elles seront chrétiennes.

" Quant à leur forme et à leurs statuts ce n'est pas à nous, c'est à l'expérience et à la pratique de les déterminer." (2)

Cependant la section de l'Enseignement de l'Oeuvre des cercles se mit à l'ouvrage à peu près vers cette époque et de ses travaux sortit un plan d'organisation professionnelle que M. de Mun exposait en ces termes, à la séance de clôture de la dixième assemblée générale de l'Oeuvre des cercles, le 7 mai 1882 : " Notre corporation à nous, est une communauté formée entre les patrons et les ouvriers de la

---

(1) Discours prononcé à l'inauguration du cercle de Belleville. *Discours* T. I, p. 27.

(2) *Discours*, T. I. p. 181.

même profession, rapprochés d'abord par l'acceptation de ce principe de justice sociale qui impose aux uns et aux autres des devoirs réciproques : voilà le lien moral ; et réunis par un patrimoine commun, par une propriété corporative formée des sacrifices consentis par les uns et par les autres : voilà le lien matériel. (1)

“ Et quel rôle jouons-nous là, Messieurs, nous qui ne sommes ni des patrons, ni des ouvriers ? Que faisons-nous dans la Corporation ?

Quand les patrons sont venus à nous ils nous ont dit : “ Vous serez entre nous les négociateurs de la paix, les artisans de la réconciliation sociale.” Voilà notre rôle dans la Corporation chrétienne.

“ La communauté établie sur ces bases devient une véritable famille professionnelle, non seulement par les rapports de paternité qui lient les patrons aux ouvriers, mais parce que les membres de toute la famille ouvrière (2) comme ceux de la famille patronale appartiennent à l'association et participent à sa vie morale et matérielle. Pour l'administrer, pour la régir, il y a un conseil syndical élu par l'association, composé des patrons, des ouvriers et de cet élément de la classe élevée dont je vous ai dit le rôle spécial. Le conseil syndical gouverne la corporation ; il la gouverne moralement et matériellement ; il discute les intérêts communs ; il administre la propriété collective et les institutions économiques ; il veille à la préservation du foyer, à l'éducation des enfants ; il est enfin le gardien de la communauté.

“ Pour ces communautés professionnelles, librement formées, suscitées par l'initiative privée, soutenue par l'esprit de famille et devenues propriétaires par le patrimoine corpo-

---

(1) *Discours*, t. I, p. 378. L'édition que je suis répète ici, “lien moral” au lieu de “lien matériel”, mais c'est évidemment une erreur d'impression.

(2) Je cite textuellement, mais il me semble que M. de Mun a voulu dire : “tous les membres de la famille ouvrière”.

ratif, nous demandons l'existence légale, non point la tolérance, mais le droit et la sanction donnée à leurs coutumes.

“ Nous avons des ambitions plus grandes et des perspectives plus larges encore ; et quand on songe à ce que pourrait être le monde du travail ainsi organisé, il n'est pas difficile d'apercevoir comment la corporation existant légalement, pourrait être dans l'avenir, sur le terrain politique, la base d'une représentation des intérêts sincère, loyale, véritable. ” (1)

Amputée de l'ingérence des tiers, devenue simplement le syndicat mixte, c'est-à-dire le groupement, dans une même association, des patrons et des ouvriers, cette conception de l'organisation professionnelle resta toujours chère au comte de Mun. C'est elle qu'il porta à la tribune de la Chambre, notamment dans la discussion sur la loi des Syndicats professionnels, en 1883. C'est à l'organisation professionnelle ainsi conçue qu'il traçait ce vaste programme d'action dans son fameux discours de Saint-Etienne, qui lui valut l'honneur extraordinaire d'une lettre autographe d'approbation de Sa Sainteté Léon XIII :

“ L'organisation professionnelle, pour laquelle nous demandons la liberté la plus large, donnera le moyen d'assurer la représentation publique du travail dans les corps élus de la nation, de déterminer, dans chaque profession industrielle ou agricole le taux du juste salaire, de garantir des indemnités aux victimes d'accidents, de maladies ou de chômages, de créer une caisse de retraite pour la vieillesse, de prévenir les conflits par l'établissement des conseils permanents d'arbitrage, d'organiser corporativement l'assistance contre la misère, enfin de constituer entre les mains des travailleurs une certaine propriété collective à côté de la propriété individuelle et sans lui porter atteinte. ” (2)

C'est, enfin, cette même conception de l'organisation professionnelle, qu'il préconisait en 1906, tout en reconnaissant la nécessité de la modifier encore pour la rendre applicable dans la grande industrie. Voici comment il s'en exprime :

---

(1) *Discours*, t. I, pp. 378 et 379.

(2) *Discours*, t. 5, p. 270.

mait dans sa préface au livre de M. H. de Gailhard-Bancel sur les retraites ouvrières :

“ Pour nous, nous voulions, non seulement le droit d'association syndicale, mais que ce droit fut exercé en vue du rapprochement des personnes, de la conciliation des intérêts et de la reconstruction de la famille professionnelle.

“ En demandant pour les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers des avantages particuliers afin d'en encourager la fondation, nous n'avions pas d'autre pensée.

“ La conception peut-être n'était pas parfaite, paraissant plus convenable aux petits métiers qu'à la grande industrie. Mais, dès cette époque, il était facile d'apercevoir les modifications qui rendraient, sur tous les terrains, son application possible et efficace, en reliant les syndicats séparés par des conseils communs et permanents.” (1)

Nous avons maintenant la pensée dernière et complète du comte de Mun sur l'organisation professionnelle. Elle peut se résumer ainsi : l'organisation professionnelle est nécessaire et ce fut une des nombreuses fautes de la Révolution que de ne pas l'avoir comprise ; elle doit rapprocher les classes sociales, protéger tous leurs droits et leur faciliter l'accomplissement de tous leurs devoirs ; elle doit grouper tous les éléments qui composent la profession, soit par le moyen du syndicat unique et mixte quand la chose est possible, soit, et ce sera le cas de beaucoup le plus général, par l'intermédiaire de syndicats distincts de patrons d'une part, d'ouvriers d'autre part, syndicats auxquels un comité mixte de patrons et d'ouvriers doit servir de trait d'union ; ces syndicats doivent rester libres au sein de la profession légalement organisée, c'est-à-dire qu'on ne peut, en aucune façon, être forcé d'y appartenir, cependant, vu leur incontestable valeur sociale il serait bon de leur accorder certains privilèges tels que la personnalité civile, le droit de propriété et la faculté de soumettre à la ratification de tous les intéressés et des pouvoirs publics les mesures qui leur paraîtraient utiles et qui pourraient finir par constituer comme au moyen-âge “la

---

(1) *Les Retraites ouvrières*, par H. de Gailhard-Bancel, préface du comte A. de Mun, p. X.

coutume” du métier; enfin, on peut espérer que l’organisation professionnelle servira un jour de base à une représentation publique des intérêts, moins incohérente, moins anarchique, que le système représentatif actuel.

On sait que cette conception de l’organisation professionnelle a rallié la presque totalité des catholiques sociaux. Son élaboration a été lente. Elle n’est pas sortie spontanément des méditations solitaires d’un sociologue en chambre. Elle est le fruit, longuement mûri, d’un travail d’étude ardu et consciencieux auquel collaborèrent, dans tous les pays chrétiens, des théologiens, des industriels, des ouvriers et enfin des spécialistes, hommes du monde riches et dévoués, d’une grande valeur intellectuelle et morale, qui ont consacré toute leur vie à l’étude et à l’action sociales. C’est ce qui lui a donné son caractère à la fois généreux et pratique.

### *La Législation sociale.*

Les idées de M. de Mun sur la législation sociale, deuxième et dernier terme de sa doctrine, n’ont pas une base moins solide, ni moins sérieuse. Elles se sont formées dans les mêmes conditions, avec la même sagesse et prudente lenteur.

Pendant plusieurs années le Secrétaire général de l’Oeuvre des cercles, d’accord avec ses amis, se borna à réclamer de l’Etat la reconnaissance légale et le droit de propriété pour l’organisation professionnelle qu’il méditait. Ce n’est qu’à partir de 1877 que l’on peut retrouver dans ses discours et dans ses écrits de premières et très brèves allusions à une législation sociale d’un caractère plus général. (1) Deux ans plus tard, dans le discours de clôture de la septième assemblée générale de l’Oeuvre des cercles, il énumérait quelques réformes qui lui paraissaient d’une pressante nécessité, mais sans déclarer formellement qu’il attendait ces réformes des législateurs; voici comment il s’exprimait:

“ Au nom de cette loi morale, nous demandons que son travail (le travail de l’ouvrier) ne soit pas excessif, et que les heures en soient réglées autrement que par la loi de

l'intérêt et par les nécessités de la concurrence; nous demandons que sa femme puisse demeurer la gardienne de son foyer et ne soit pas entraînée avec lui dans ce tourbillon du travail sans limite; nous demandons que son enfant grandisse loin de cette fièvre qui dévore prématurément son corps en flétrissant son âme; nous demandons enfin que le travailleur rentre en possession de ce qu'on a si justement appelé la grande charte de son indépendance, le repos du dimanche." (1)

En 1882, parlant à une assemblée régionale de l'Oeuvre des cercles il est plus explicite: "ceux qui donneront au peuple un commencement de justice, ce seront les premiers qui pourront édicter une législation respectueuse de la loi divine, protégeant les faibles, limitant la fièvre de la concurrence, empêchant les excès du travail et rendant aux ouvriers, dans le repos du dimanche, la préservation de leurs âmes et de leurs corps." (2)

Nous avons là, en germe, tout le programme de législation sociale dont M. de Mun devait poursuivre l'application durant sa longue carrière. C'est ce même programme qu'il reprenait, en l'amplifiant, dans son discours de Saint-Etienne :

"La législation protégera le foyer et la vie de famille par la restriction du travail des femmes et des enfants, l'interdiction du travail de nuit, la limitation de la journée de travail, l'obligation du repos dominical; dans les campagnes, en rendant insaisissables la maison et le champ du cultivateur, les instruments et le bétail de première nécessité.

"Elle facilitera la vie de l'ouvrier et du paysan par la diminution et la réforme des charges fiscales, particulièrement des impôts qui frappent la subsistance.

"Elle favorisera la participation aux bénéfices, la constitution de sociétés coopératives de production; dans les campagnes, l'association de métayage.

"Enfin, elle protégera la fortune nationale, l'épargne populaire et la morale publique par des lois sur l'agiotage,

---

(1) *Discours*, t. I, p. 318.

(2) *Discours*, t. I, p. 403.

sur le jeu et les opérations de bourse, sur le fonctionnement des sociétés, sur l'exclusion des étrangers de l'exploitation et de la direction des grands services publics, sur l'interdiction pour les fonctionnaires, les représentants de la nation et les agents du pouvoir, de participer aux spéculations financières." (1)

Le comte de Mun ne s'est pas contenté de protester platoniquement de ses convictions en matière de législation, mais on l'a vu à la Chambre française, proposer lui-même, ou soutenir de sa parole et de son vote de multiples projets de loi dont la plupart, faussés trop souvent et démarqués toujours, sont entrés dans les codes de la République. Il est bon de faire remarquer cependant que, dans sa doctrine, la législation sociale n'intervient généralement que pour provoquer, fortifier ou compléter l'action de l'organisation professionnelle, et ne se substitue à elle que lorsque celle-ci est inexistante ou inefficace. On trouvera la preuve de cette assertion dans presque tous les discours et écrits que le Secrétaire général de l'Oeuvre des cercles a consacrés à la législation sociale, et dans les projets de lois qu'il a proposés ou défendus; notamment, dans son projet de loi sur le salaire minimum (2) et dans le projet de loi qu'il a signé, avec M. de Gailhard-Bancel, sur les retraites ouvrières. (3)

### *Rome et le comte de Mun.*

Les idées sociales de M. de Mun ont été passionnément discutées, non seulement par les révolutionnaires qu'elles heurtaient de front, mais par beaucoup de catholiques, dont quelques uns allèrent jusqu'à incriminer les intentions et l'orthodoxie de leur auteur. Nous ne pouvons songer à rapporter ici, même dans un résumé sommaire, ces regrettables polémiques. Nous citerons seulement, sans commentaire, deux documents pontificaux de dates récentes pour montrer

---

(1) *Discours*, t. 5, p. 271.

(2) Voir *L'Année Sociale Internationale*, 1910, p. 549.

(3) Voir *Les Retraites Ouvrières*, par H. de Gailhard-Bancel.

que, s'il est toujours permis de différer d'opinion avec le noble pionnier du catholicisme social en France, on n'a pas le droit de jeter de la suspicion sur la loyauté de son catholicisme et la parfaite orthodoxie de ses principes sociaux.

Le premier de ces documents, est une lettre du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie X, au comte de Mun, en date du 7 janvier 1913. Nous soulignons les passages les plus significatifs au point de vue qui nous occupe ici.

Monsieur le Comte,

Le Saint-Père a très vivement agréé l'expression des sentiments de piété filiale que vous Lui avez présentés au nom de l'Oeuvre des Cercles Catholique. Ces sentiments, Il les connaissait de longue date, *Il en savait la parfaite sincérité*, ayant suivi les développements de l'Oeuvre avec une attention très sympathique, *n'ignorant pas surtout qu'après en avoir été le créateur, vous en êtes resté l'âme.*

Il lui a été très agréable de constater que cette piété filiale à l'égard du Souverain Pontife, faite surtout de docilité aux enseignements de l'Eglise, dont Il est le Chef, et de soumission aux évêques qui sont ses représentants, avait voulu, au cours de l'année qui vient de finir, se donner de nouvelles garanties.

Il trouve surtout très opportun, très heureux, que le Conseil des études ait tenu à se prémunir de plus en plus contre toutes les opinions qui ne seraient pas entièrement conformes avec la saine théologie.

Comme vous le remarquez, monsieur le Comte, il y a dans la doctrine sociale catholique des points délicats, sur lesquels il importe d'être bien fixé, si l'on veut que l'action à exercer sur les masses populaires, au triple point de vue religieux, moral et matériel, non seulement soit régie, comme il est nécessaire, par la vérité, mais n'en vienne pas à se retourner contre elle pour la fausser.

*Faute de l'esprit que vous avez su imprimer à votre oeuvre*, ne voit-on pas, par exemple, le domaine de la justice élargi, plus que de mesure, au détriment de la charité; le droit de propriété subordonné à son usage, et celui-ci devenu

une fonction non plus de la charité, mais de la justice; au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales, des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté? Ne voit-on pas la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, d'une part, l'ordre qui lui est essentiel, et que, pour cela, on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, où, d'autre part, l'on rêve de fondre les inégalités sociales? Ne voit-on pas enfin, ce qui est le pire, un droit naturel soi-disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire?

Le Saint-Père ne peut que déplorer ces doctrines et d'autres semblables. *Ce qui rend d'autant plus vive sa joie de constater en votre oeuvre, un esprit de parfaite orthodoxie, qui veut à tout jamais, grâce à un redoublement de précautions, s'en préserver.* C'est de quoi Il tient surtout à la féliciter, à vous féliciter.

Et afin que la grâce divine féconde ce qu'elle a déjà inspiré, Sa Sainteté vous envoie de tout coeur, ainsi qu'à vos zélés collaborateurs, sa bénédiction Apostolique.

Cardinal Merry del Val.

Cette lettre ne manque pas de clarté. Cependant, par une prodigieuse illusion d'optique, certains adversaires catholiques du comte de Mun y virent un désaveu de ses doctrines, une "leçon sous les fleurs" ! et, s'appuyant sur ce document, redoublèrent la violence de leurs attaques contre lui. Leur campagne battait son plein quand, le 12 janvier 1914, le Cardinal Merry del Val adressa à M. de Mun une nouvelle lettre dont voici le texte. Nous avons souligné quelques mots qui, étant donné les circonstances dans lesquelles ils furent écrits, donnent à cette lettre toute sa signification et sa portée.

Del Vaticano, 12 janvier 1914.

Monsieur le Comte,

Le Saint-Père, Pie X, a reçu avec une satisfaction toute

particulière, l'hommage des vœux de piété filiale que vous avez eu à cœur de lui offrir, pour la nouvelle année, au nom de l'Oeuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Les sentiments de fidélité, d'inaltérable attachement au Saint-Siège apostolique et d'entière obéissance à ses enseignements et à ses directions, qui animent les membres de cette oeuvre, son Comité central et, en particulier, son très digne président, (1) honorent leur personne et leur institution, en même temps qu'ils sont un motif de vive consolation pour l'auguste Pontife. Aussi bien, en vous renouvelant, ainsi qu'aux membres de votre oeuvre, les témoignages de la très spéciale bienveillance qu'elle était heureuse de vous prodiguer naguère *en termes si explicites* et si paternels. Sa Sainteté vous accorde à tous, avec effusion de cœur, la Bénédiction apostolique.

J'ai été très sensible pour ma part, aux souhaits que vous avez bien voulu m'adresser, et je vous prie d'agréer, Monsieur le comte, avec mes meilleurs vœux pour vous-même et pour votre Oeuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, la nouvelle assurance de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

Cardinal Merry del Val.

---

(1) Le comte de Mun était président de l'Oeuvre des cercles depuis quelques années.

## IV

### *SES PRINCIPES ET SA CARRIERE POLITIQUES.*

#### *Monarchiste.*

Par tradition et par tempérament le comte de Mun était royaliste, ayant grandi dans un milieu légitimiste et possédant le sens de l'ordre et de l'autorité avec lesquelles la troisième République semblait prendre à coeur de se montrer incompatible. Ses lectures, (nous avons vu quels sont les écrivains qu'il a appelés les "illuminateurs de sa pensée") l'effondrement de l'empire dans le désastre de 1870-71, la Commune et l'anticléricalisme de la République, changèrent ce royalisme un peu inconsistant en un royalisme de convictions. De plus, tant que vécut le comte de Chambord, les convictions monarchiques de M. de Mun furent fortifiées par l'identité de ses conceptions politiques et sociales avec celles du prétendant au trône de France. Il n'en fut plus de même lorsque, le dernier représentant de la branche aînée des Bourbons étant descendu dans la tombe, la cause de la monarchie fut représentée par le comte de Paris. M. de Mun fit bien tout ce qu'il put pour rallier les royalistes autour du nouveau prétendant, mais, comme il l'écrivait lui-même plus tard : "A dater de ce jour, il y eut place encore dans son esprit pour l'opinion monarchique : il n'y en eut plus, dans son cour, quel que fut son respect envers l'héritier du droit traditionnel, pour la croyance en la monarchie." (1) C'était en 1883.

---

(1) *Combats d'Hier et d'Aujourd'hui*, cinquième série, p.167.

Cependant, même en ses années de plus grande ferveur royaliste, le comte de Mun fut catholique avant tout et pardessus tout, et ce furent ses convictions religieuses qui lui dictèrent toujours son attitude à l'égard des partis et des problèmes politiques qu'il rencontra sur son chemin. Quand, pour la première fois, en 1876, sur les pressantes sollicitations de nombreux amis il consentit à poser sa candidature, dans l'arrondissement de Pontivy, en Bretagne, il se plaça sur le terrain exclusivement catholique comme le prouve la profession de foi qu'il adressa à ses électeurs et dont voici un extrait :

“ Convaincu que la foi catholique est dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre politique la base nécessaire des lois et des institutions; que seule elle peut porter remède au mal révolutionnaire, conjurer ses effets et assurer ainsi le salut de la France, j'ai la ferme résolution, quel que soit le terrain où Dieu m'appelle à le servir, de me dévouer sans réserve à la défense de ces principes.” (1)

En publiant cette profession de foi dans l'*Univers*, Louis Veuillot écrivait :

“ C'est vraiment une profession de foi claire, nette, fière, intelligente, en un mot chrétienne. . . . .

“ L'arrondissement de Pontivy aura donné un grand exemple. Son député sera celui de toute la France catholique.” (2)

Or cette profession de foi si claire, si nette, si chrétienne, M. de Mun la reproduisait textuellement dans son manifeste aux électeurs de Saint-Pol-de-Léon (Finistère) en 1894 et elle fut toujours, suivant son expression, la charte de sa vie politique.

Le grand orateur catholique fut élu en 1876, dans l'arrondissement de Pontivy, contre un candidat républicain, le docteur le Maguet, et un candidat bonapartiste, M. l'abbé Cadoret. Le résultat du premier vote rendit nécessaire un ballottage, aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages. Pour le second tour de scrutin, le docteur le

---

(1) *Discours*, t. 2, p.2.

(2) L'*Univers*, 16 fév. 1876. Cité dans *Discours*, t. 2. p. 3.

Maguet s'étant retiré, M. de Mun et l'abbé Cadoret restèrent seuls en présence. Cette lutte contre un prêtre, dans une région aussi croyante que la Bretagne, était excessivement pénible pour un candidat qui ne voulait prendre d'autre titre que celui de catholique. Heureusement que Mgr Bécél, évêque de Vannes, qui avait accueilli avec bonté la candidature de M. de Mun, jugea à propos de dissiper tout malentendu en autorisant la publication dans l'*Univers* d'une lettre qu'il avait adressée au candidat catholique. Voici quelques passages de cette lettre :

Monsieur le comte,

“ Vous parlez, vous écrivez, vous agissez en apôtre. Dieu vous soutienne pendant cette pénible lutte électorale..... Votre insuccès serait un malheur public.

“ Le Morbihan (1) s'honore de vous avoir choisi pour porter et défendre le drapeau de sa foi catholique, apostolique et romaine. Pouvait-il le confier à des mains plus vaillantes, à un coeur plus généreux, à une bouche plus éloquente ? ”

D'autres témoignages vinrent s'ajouter à celui de Mgr de Vannes, et le confirmer. Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, lui écrivit :

“ Ce que vous venez de faire est approuvé de tous les gens de bien. Nous ne devons pas nous mêler directement aux choses politiques, mais il fallait que l'on sût que vous ne souteniez pas la candidature de M. l'abbé Cadoret. On espère et surtout on désire vivement la nomination de M. de Mun.”

Ainsi éclairés les électeurs de Pontivy ne se laissèrent pas tromper par le caractère ecclésiastique de l'adversaire de M. de Mun et ce dernier fut élu par une belle majorité.

Mais la Chambre des députés, à qui la Constitution française accorde le droit de vérifications des pouvoirs était déjà à cette époque aux mains des républicains radicaux qui, avec le manque absolu de sens moral et le parfait mépris pour

---

(1) Département dans lequel se trouve l'arrondissement de Pontivy.

la volonté de l'électorat dont ils ont depuis donné tant de preuves, résolurent de se débarrasser, par des invalidations arbitraires, de quelques uns des membres les plus gênants de l'opposition. M. de Mun eut l'honneur d'être l'une de leurs premières victimes : après un simulacre d'enquête, son élection fut annulée le 13 juillet. Il avait été député quatre mois à peine, mais durant ce court intervalle, il monta plusieurs fois à la Tribune qu'il occupa avec beaucoup d'éclat et, fidèle à son programme, devant cette Chambre en grande majorité anticléricale, au milieu des interruptions irritées de la gauche, il revendiqua avec éloquence les droits de Dieu sur la société. C'était pendant la séance du trois juin 1876, sur un point de législation scolaire, prélude de la longue et odieuse persécution dont les catholiques français souffrent encore : " Messieurs, au cours de cette discussion, s'écria-t-il, on a beaucoup parlé du droit de l'Etat. Je ne veux pas entrer ici dans l'examen des conditions, assez étroites, à mes yeux, où peut s'exercer ce droit lui-même, auquel d'ailleurs, on vous l'a montré, — et j'y reviendrai tout à l'heure, — la loi du 12 juillet 1875 (1) ne porte, en principe aucune atteinte.

" Ce que je veux, c'est vous rappeler un autre droit que quelques uns de vous peuvent bien méconnaître, mais qui n'en existe pas moins, un droit auquel la plupart rendent hommage et qu'il est de mon devoir de proclamer ici ; je veux dire le droit de Dieu... (Rires sur quelques bancs à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite), le droit de Dieu, créateur et maître du monde, qui est la raison d'être, la garantie de tous les autres, principalement de ce droit de l'Etat que vous revendiquez et dont l'origine est dans le principe d'autorité qui trouve en Dieu sa source légitime." (Bravos à droite. — Rumeurs à gauche). (2)

---

(1) Cette loi constituait des jurys d'examen mixtes, c'est-à-dire composés de représentants de l'enseignement d'Etat et de l'enseignement libre. Le projet de loi combattu, par M. de Mun et ses amis, avait pour but de supprimer ces jurys mixtes et de réserver la collation des grades aux facultés de l'Etat.

(2) *Discours*, T. 2, p. 31.

M. de Mun se présenta dans l'arrondissement de Pontivy à la nouvelle élection rendue nécessaire par son invalidation et, malgré l'énorme pression exercée contre sa candidature par l'administration républicaine, fut élu à plus de trois cents voix de majorité contre son unique concurrent le docteur le Maguet. Cette fois, son élection fut validée, mais ses tribulations électorales étaient loin d'être finies, comme nous allons le voir.

Devant l'anticléricalisme agressif du gouvernement alors présidé par M. Jules Simon, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, voulut signaler publiquement le profond désaccord qui existait entre sa politique et celle du président du Conseil. Il le fit dans une lettre datée du 16 mai 1877. M. Jules Simon démissionna et le maréchal de Mac-Mahon appela le duc de Broglie au pouvoir. La majorité de la Chambre étant hostile au nouveau cabinet, il fallut en appeler au peuple. M. de Mun se représenta dans l'arrondissement de Pontivy et fut élu, à une énorme majorité, contre deux concurrents: l'inévitable docteur le Maguet, républicain et un M. Lefebvre, bonapartiste. Malheureusement, la nouvelle Chambre était, pour le moins, aussi sectaire que l'ancienne: les exécutions recommencèrent et, pour la seconde fois, M. de Mun vit annuler son élection. Une nouvelle élection, la quatrième en deux ans, devenait nécessaire dans l'arrondissement de Pontivy. Cette fois les électeurs se laissèrent intimider et le docteur le Maguet fut enfin élu à une faible majorité.

Eloigné de la Chambre par l'injustice et la violence, M. de Mun continua de mettre son immense talent au service de la cause religieuse. Elle en avait hélas! bien besoin: M. Jules Ferry détenait le portefeuille de l'instruction publique, dans le ministère Waddington, et la persécution était déchaînée contre les Congrégations religieuses et contre l'enseignement catholique. Un comité de défense religieuse fut fondé à Paris, sous la présidence de M. Charles Chesnelong; le comte de Mun en devint le secrétaire général. Avant la fondation de ce comité, il avait mené pour son propre compte, à travers la France, contre le projet de loi Ferry, une vigoureuse campagne qui, commencée à Paris, au Cirque d'hiver,

sous la présidence du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, se continua à Moulins, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Montmorillon, Vannes, Caen Le Mans et Lille, et groupa partout des auditoires nombreux et enthousiastes.

Tous ces efforts, ceux du comte de Mun et des autres catholiques qui menaient la lutte avec lui, ne furent heureusement pas entièrement perdus : l'article 7, du projet de loi Ferry (1) qui "interdisait la faculté de participer à l'enseignement public ou libre, ou même de diriger un établissement d'enseignement quelconque, aux membres des congrégations religieuses non autorisées" (2), cet article, voté par la Chambre des députés, fut repoussé par le Sénat.

Le gouvernement, il est vrai, ne se laissa pas arrêter pour si peu et frappa par décrets, le 29 mars 1880, les religieux qu'il n'avait pu atteindre par la loi. En vertu de ces décrets les Jésuites furent brutalement expulsés de leurs maisons le 29 juin, et un grand nombre d'autres congrégations subirent le même sort au mois de novembre.

Cette guerre odieuse menée contre le catholicisme par la République, et le désir formellement exprimé du comte de Chambord, amenèrent M. de Mun à quitter pour un temps, le terrain exclusivement catholique sur lequel il était resté jusque là cantonné, et à professer activement ses principes royalistes. Il débuta dans cette voie par un discours prononcé à Vannes, dans une réunion d'électeurs du Morbihan, le 8 mars 1881, et qui eut un grand retentissement.

Dans ce discours, la seule profession de foi royaliste un peu détaillée que nous connaissons de lui, le grand orateur catholique fait le procès de la troisième république : il montre dans un tableau saisissant le marasme de l'agriculture et de l'industrie, l'impuissance lamentable du gouvernement en

---

(1) Avec l'hypocrisie et le cynisme qui caractérisent ces gens là, M. Ferry avait intitulé son projet de loi : "loi sur la liberté de l'enseignement" !

(2) J'emprunte ce résumé du fameux article 7, à M. Ch. Geoffroy de Grandmaison, éditeur des oeuvres du Comte de Mun. *Discours*, t. 2, p. 319.

face des problèmes sociaux, son gaspillage des fonds publics et l'odieuse persécution religieuse qu'il a imposée au pays. Puis il dit pourquoi il est royaliste : parce que le roi est le droit, parce que : "à l'abri du droit, du principe qui m'apporte la stabilité, c'est-à-dire la sécurité du lendemain, je suis sûr de voir renaître et se rétablir, à tous les degrés de l'échelle sociale, l'autorité, l'autorité forte et paternelle, parce qu'elle a confiance dans sa légitimité ; je suis sûr de retrouver la liberté dont j'ai besoin, non pas la liberté de tout faire, de tout dire et de tout écrire, que je ne désire pas parce qu'elle n'est presque toujours que la liberté du mal... mais la liberté de la conscience, la liberté de la famille, la liberté individuelle que la république me retire ; je suis sûr enfin de voir entreprendre la grande oeuvre de justice que le peuple attend depuis un siècle et à laquelle vient nécessairement aboutir toute la politique contemporaine : oeuvre immense et magnifique, qui est faite pour tenter l'ambition d'un roi, quand ce roi se sent l'âme assez haute pour l'envisager sans effroi.

"Certes, je ne veux pas dire que la monarchie suffise à elle seule pour résoudre la question sociale, mais je dis qu'elle seule peut y travailler avec fruit, parce qu'elle est la base nécessaire de tout l'ordre politique ; je ne dis pas qu'elle la résoudra en un jour, mais je dis qu'elle y travaillera sans relâche, honnêtement, loyalement. . . . .  
Je le dis parce que la monarchie que j'attends pour mon pays . . . . . est la monarchie chrétienne . . .

. . . . . la monarchie chrétienne . . . . . c'est un pouvoir soumis à la loi divine, qui fait respecter Dieu, et qui laisse l'Eglise libre dans sa parole, dans ses institutions et dans son gouvernement. C'est un pouvoir honnête et soucieux du bien-être de ceux qu'il gouverne, qui épargne leurs finances et protège le travail national ; c'est un pouvoir dont l'ambition est le bien public, . . . . . c'est un régime dont celui qui en est pour nous l'auguste représentant a donné lui-même la formule, quand il a écrit cette magnifique parole : " il faut, pour

que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en roi". (1)

"Voilà comment je conçois la monarchie chrétienne . . . j'y vois quelque chose de plus encore : j'y vois ce pays reprenant dans le monde son rang et son prestige. . . . .

et c'est la troisième raison pour laquelle je suis royaliste. Je le suis parce que j'aime passionnément mon pays, parce que, suivant la parole de Berryer, je suis patriote, très bon patriote." (2)

Comme on le voit, M. de Mun était royaliste surtout parce qu'il attendait de la royauté — représentée par le comte de Chambord avec qui il se savait en parfaite communion d'idée — la réalisation de ses espérances chrétiennes et sociales.

Quoiqu'il en soit, à la suite de ce discours, le comte de Chambord le chargea d'organiser un vaste mouvement royaliste par toute la France. Il mena cette nouvelle campagne, avec l'énergie et la méthode qui lui étaient habituelles, durant deux ans, jusqu'à la mort du comte de Chambord.

Dans l'intervalle avaient eu lieu les élections de 1881, et l'arrondissement de Pontivy, vu sa population, ayant été divisé en deux circonscriptions électorales, M. de Mun s'était présenté dans l'une de ces circonscriptions et avait été élu contre un paysan de la région, que les républicains avaient cru habile de lui opposer. Il devait représenter cette circonscription jusqu'en 1893, époque où il y fut battu dans les conditions que j'indiquerai plus loin.

Le grand orateur catholique est à l'apogée de son magnifique talent, et à la tribune ou en dehors de la Chambre, sur les divers aspects de la question sociale, particulièrement l'amélioration du sort des travailleurs et pour la défense des

---

(1) Cette phrase se trouve dans une lettre adressée par le comte de Chambord à M. de Mun, à la suite de l'un des premiers discours qu'il prononça à la Chambre. Voir *Discours*, t. 2, p. 313.

(2) *Discours*, t. 2, p. 387 et suivante.

congrégations religieuses et des écoles catholiques, il prononce de nombreux discours, dont la plupart comptent parmi les plus beaux dont s'enorgueillisse l'éloquence française. Son influence dans les milieux catholiques est considérable et va toujours en grandissant.

*Projet de parti catholique.*

C'est alors, en 1885, "après avoir cru voir descendre avec le comte de Chambord, dans le caveau de Goritz, le rêve de la royauté chrétienne pour lequel il s'était passionné" qu'il pensa le moment venu de réaliser un projet qu'il caressait depuis longtemps: la fondation d'un parti catholique. Les élections approchaient et M. de Mun avait mis sa signature au bas de deux manifestes adressés aux électeurs et signés, l'un par tous les députés de la droite, et l'autre par les représentants des grandes oeuvres catholique; manifestes où les fautes, il serait plus exact de dire les crimes du gouvernement étaient sévèrement dénoncés. Mais avec beaucoup de catholiques il pensa que cela n'était pas suffisant, et, dans une lettre ouverte au vice-amiral des Touches, qui lui avait écrit pour lui demander son sentiment sur le devoir des catholiques dans les graves circonstances où ils se trouvaient placés, il posa nettement la question du parti catholique:

"La France veut vivre, et la Révolution la tue. Elle la tue par l'athéisme officiel qu'elle lui inflige et qu'aucune autre nation n'a connu; elle la tue par le mépris de la loi divine, sur lequel sont fondées ses institutions et ses lois; elle la tue par la violence qu'elle oppose au libre ministère de l'Eglise, par l'éducation antichrétienne, par la désorganisation de la famille, par la destruction des coutumes traditionnelles; elle la tue enfin par la tyrannie de l'individualisme, par l'égoïsme et la haine qu'il enfante, par la guerre sociale et la ruine matérielle qui en découlent nécessairement.

"Voilà ce qu'il faut dire nettement. C'est l'oeuvre du parti catholique dont vous appelez, avec tant de raison, la constitution définitive.

. . . . .

“ Je voudrais donc qu’au milieu des agitations publiques, un parti se levât qui posât franchement la question sur ce terrain et qui, s’adressant au peuple des villes, des usines et des campagnes, lui montrât, d’un côté la Révolution, sa véritable ennemie, . . . . . de l’autre l’Eglise catholique, sa tutrice naturelle et séculaire . . . . . (1)

Reproduite par toute la presse cette lettre rencontra chez les catholiques une grande sympathie. M. de Mun se décida alors à constituer un comité provisoire, renvoyant après les élections, alors toute proches, l’organisation définitive du parti.

Engagées dans ces conditions, les élections du 4 octobre 1885 furent, au premier tour de scrutin, presque un triomphe pour les conservateurs. Malheureusement les troupes du gouvernement se rallièrent au ballottage et reprirent en grande partie le terrain perdu. Il ne s’en trouva pas moins deux cents députés de l’opposition dans la nouvelle Chambre.

Le comte de Mun, qui avait été réélu avec une imposante majorité voulut, comme il l’avait promis avant les élections, compléter l’organisation du parti catholique. Il exposa son projet dans une lettre ouverte au vicomte de Bézizal, député, l’un des adhérents les plus enthousiastes de la première heure :

“ Nous avons promis aux catholiques, disait-il, d’organiser leurs forces sur le terrain politique. L’heure est venue de passer des paroles aux actes.”

Puis il traçait le programme du nouveau parti :

“ Nous demandons :

“ *Pour l’Eglise :*

“ L’entière liberté de son ministère et la protection publique du culte catholique qui en est la garantie; comme conséquences :

“ L’exemption pour les prêtres du service militaire; l’organisation des secours religieux dans les camps, les casernes et les hôpitaux; le droit pour les associations religieuses de se constituer et de se développer librement;

---

(1) *Discours*, t. 3, pp. 326-327.

“ Dès aujourd’hui l’application loyale et sincère, dans sa lettre et dans son esprit, du Concordat consenti par le Saint-Siège à la France.

“ *Pour la famille :*

“ La liberté complète de l’enseignement à tous les degrés, et, comme minimum, le retour aux lois de 1850 et 1875;

“ L’instruction religieuse dans les écoles publiques, et, aussi promptement que possible, l’abrogation de la loi du 28 mars 1882;

“ Le respect du sacrement du mariage, qui consacre l’indissolubilité du lien conjugal, et, dès que nous pourrons l’obtenir, l’abrogation de la loi qui rétablit le divorce;

“ Enfin la conservation du foyer domestique par la revision des articles du Code civil relatifs au droit de tester.

“ *Pour le peuple :*

“ La limitation du travail par le respect légal du repos du dimanche;

“ L’interdiction du travail de nuit pour les femmes, et la suppression progressive du travail à l’usine pour les mères de famille et les enfants des deux sexes;

“ Une législation protectrice contre les accidents, la maladie, le chômage involontaire et l’incapacité de travail résultant de la vieillesse;

“ Et, pour rendre cette législation pratique et efficace, une organisation corporative destinée, suivant les termes de l’Encyclique *Humanum Genus*, “ à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les moeurs des travailleurs ”.

M. de Mun soumettait ensuite tout un plan, très pratique, d’organisation et proposait d’appeler le nouveau parti “ l’Union Catholique ”.

Cette nouvelle lettre, publiée, comme la précédente, dans tous les journaux souleva, dans les milieux catholiques, le plus vif enthousiasme, mais aussi les plus violentes contradictions. Les contributions et les adhésions affluèrent, en même temps que les attaques se multiplièrent. *L’Univers*, la *Croix*, et presque tous les journaux catholiques de province défendaient le projet avec chaleur, mais tous les autres jour-

naux catholiques ou simplement conservateurs de Paris et du dehors se liguèrent pour l'écraser. Soutenu par ses amis le comte de Mun aurait tenu tête à l'orage, mais le Saint-Père, "tout en louant l'idée générale qui l'avait inspiré et le programme qu'il avait proposé", lui ayant demandé d'abandonner son entreprise, il se soumit, malgré la grandeur du sacrifice, ayant toujours eu à l'égard du Pape, comme il l'a écrit quelque part: "l'obéissance facile et joyeuse".

### *Le Ralliement.*

Le 16 février 1892, Léon XIII adressait sa célèbre "lettre aux Français" pour les engager à accepter la république. Cette lettre ne faisait que répéter et confirmer les directions politiques données aux catholiques de France par leur épiscopat, les cinq cardinaux en tête, quelques semaines plus tôt.

Non seulement M. de Mun se rallia pour sa part, à la politique préconisée par Léon XIII, mais il fit tout en son pouvoir pour la faire accepter par tous les catholiques de France. Il prononça plusieurs discours sur le sujet, et accepta la présidence d'une "Ligue de Propagande catholique et sociale", fondée sur son initiative, pour mettre en pratique, sur le terrain politique et social, les enseignements et les conseils donnés par Léon XIII, spécialement dans ses encycliques du 15 mai 1891, sur la condition des ouvriers, et du 20 février 1892, sur le devoir politique". (1)

Cette nouvelle tentative d'organisation d'un parti catholique, placé cette fois, sur le terrain constitutionnel, échoua comme la précédente, non plus à cause de l'opposition de Léon XIII qui, au contraire, l'encouragea hautement, mais faute d'un nombre suffisant d'adhérents.

Sans tenir compte des nobles motifs qui lui avaient dicté sa conduite, les royalistes ne pardonnèrent jamais au comte de Mun son "ralliement" à la république. Pour commencer, ils assurèrent sa défaite aux élections générales de 1893. Cette défaite eut un immense retentissement par toute

---

(1) Geoffroy de Grandmaison, *Discours*, t. 5, p. 133.

la France; les catholiques en furent indignés et un grand nombre d'adversaires politiques de M. de Mun exprimèrent leur regret de voir cet orateur admirable éloigné de la tribune. Heureusement qu'il n'en devait pas rester éloigné bien longtemps: le 21 janvier 1894, il fut élu par une majorité de plus de 2000 voix, contre les forces coalisées du gouvernement et des royalistes, député du Finistère, deuxième circonscription de Morlaix, en remplacement du vicomte de Kermenguy, décédé. Constamment réélu depuis dans cette circonscription, il l'a représentée jusqu'à sa mort.

### *L'Action libérale populaire.*

Cependant la guerre religieuse continuait en France, et les catholiques se voyaient enlever lambeau par lambeau, leurs droits les plus essentiels, leurs libertés les plus nécessaires. Les deux tentatives faites par M. de Mun avaient prouvé jusqu'à l'évidence l'impossibilité pratique d'organiser et de faire vivre un parti catholique fort. Et pourtant la lutte, et la lutte sur le terrain politique, pour la défense ou la revendication des libertés menacées ou détruites, s'imposait plus impérieusement que jamais. Que faire alors? M. Jacques Piou, député, catholique ardent et ancien monarchiste "rallié", lui aussi, à la république, répondit à cette question en fondant l'*Action libérale populaire*, groupe parlementaire constitué surtout de députés catholiques, mais qui restait et reste encore ouvert à tous les défenseurs de la liberté.

Dès le début, le comte de Mun donna son concours le plus entier à M. Piou, parce que, disait-il, au congrès de l'*Action libérale* en 1903: "Le parti catholique peut, dans notre pays, être le noyau, l'élément principal d'un grand parti politique: il ne peut le constituer à lui seul, sous peine de se réduire à n'exercer qu'une action insuffisante, surtout au point de vue électoral".

Cette déclaration, M. de Mun la répétait en 1907, et on en trouverait l'équivalent dans ses derniers écrits politiques; elle exprime la conviction profonde qui le retint dans les rangs de l'*Action libérale populaire* malgré les attaques pas-

sionnées des monarchistes et de certaines feuilles catholiques contre ce groupement politique, et malgré de nouvelles et infructueuses tentatives faites par quelques catholiques en vue, pour ressusciter l'idée du parti catholique. *L'Action libérale*, il est vrai, n'a jamais groupé tous les concours sur lesquels elle croyait pouvoir compter, mais elle avait une organisation puissante et pouvait fournir les cadres, cadres très larges et très solides, à l'armée du bien : M. de Mun jugea qu'il n'avait pas le droit de quitter la proie pour l'ombre et il resta fidèle à M. Piou. Il était encore vice-président de *l'Action libérale populaire* quand la mort vint le frapper.

Avant de terminer ce chapitre, déjà bien long, nous croyons devoir répondre brièvement au reproche de *libéralisme* que certains catholiques, plus zélés qu'équitables ou éclairés, ont fait à M. de Mun, à cause, précisément, de son adhésion à *l'Action libérale*. Il nous suffira de dire qu'à la veille des élections de 1906, on faisait des vœux, au Vatican, pour le succès de *l'Action libérale populaire* et pour la réélection de son distingué président M. Jacques Piou. (1) C'est donc que le libéralisme de *l'Action libérale populaire* n'était ni bien méchant, ni bien dangereux.

---

(1) *Combats d'hier et d'aujourd'hui*, deuxième série, p. 146.

*SES DERNIERS INSTANTS.*

La fin du comte de Mun fut le magnifique couronnement d'une noble vie.

Il était malade depuis plusieurs années et sa santé exigeait les plus grands ménagements; ménagements qu'il ne lui accorda jamais, du reste, car son activité était irrépressible. (1) Avec l'effroyable conflit, qui dure encore, et où il sembla d'abord que la France allait sombrer, commença pour lui une vie de travail intense, d'extraordinaire surmenage, capable de ruiner une constitution plus vigoureuse que la sienne; M. François Veillot en a fait le récit dans une lettre émouvante publiée par l'*Action Sociale* du 19 novembre dernier; on nous saura gré de le transcrire ici :

“Du premier jour de la tragédie ses articles devinrent quotidiens. Ne pouvant plus combattre avec l'épée, l'ancien capitaine de cuirassiers, passé journaliste, voulait batailler de la plume, avec le même élan, la même ténacité que nos petits soldats. Chaque matin, toute son âme, imprégnée des événements du jour, s'envolait sur la feuille légère, à travers le pays. L'inquiétude ou la joie patriotiques y vibraient en accents superbes, émouvants et larges. La bataille de la

---

(1) La parole publique lui était interdite par ses médecins, depuis 1902. Il viola la consigne à plusieurs reprises, notamment dans la discussion de l'accord franco-allemand sur le Maroc et le Congo, mais chaque fois ce fut au détriment de sa santé, presque au péril de sa vie.

veille, l'espoir du lendemain, s'y traduisaient avec une éloquence d'une simplicité merveilleuse et d'un effet magique. C'était le pain quotidien de la mère angoissée du sort de son enfant, du Français frémissant du sort de la patrie. Grâce à lui, le journal où, chaque jour, il déversait son coeur, devint la plus répandue des feuilles parisiennes. On le trouvait dans toutes les mains, du plus riche aristocrate au plus miséreux des faubouriens. M. de Mun était un de ces liens mystérieux et palpables par quoi s'unissaient les âmes les plus distantes; un des symboles et l'un des artisans de cette admirable communion française, où s'étaient subitement fondues toutes les dissonances et toutes les divergences.

“ Le gouvernement lui-même ne tarda pas à s'associer à l'admiration générale. Il venait de fonder pour instruire, informer et fortifier nos soldats en campagne, un *Bulletin des Armées*: M. de Mun, ce “clérical”, ce “réactionnaire”, cet ennemi de la République, ce chef de l'opposition fut un des premiers écrivains dont il réclama la collaboration. Quelques jours après le ministère jugeait indispensable de s'entourer d'un conseil de personnages considérables et expérimentés: M. de Mun fut un des hommes politiques auxquels il s'adressa. Et l'historien du grand catholique pourra révéler toute l'activité secrète que M. de Mun déploya dans ce rôle nouveau, tout le travail et tout le bien qu'il accumula pendant les quelques semaines où il fut le collaborateur du pouvoir. Ses articles quotidiens n'étaient que la moindre occupation de ses journées remplies à éclater. Ai-je besoin d'ajouter que le militant chrétien fit profiter la religion de l'autorité qu'on accordait à sa personne. Un de ses premiers soins fut d'établir cette oeuvre des aumôniers volontaires, qui m'a fourni l'inoubliable consolation de travailler près de lui, sous ses ordres, au cours des dernières semaines de sa vie. Son insistance avait obtenu du cabinet l'autorisation de présenter des candidats, qui seraient acceptés de confiance et nommés, par le ministère, à des postes nouveaux que l'on créait pour eux. Et son dernier acte fut précisé-

ment d'enlever la promotion de dix-huit aumôniers supplémentaires ajoutés encore à la longue série de ceux qu'il avait fait partir aux armées. La dépêche signée de son nom, qui m'apprenait ce nouveau succès, me parvint quelques minutes après la tragique annonce de sa mort. . . . .

“ Albert de Mun est véritablement tombé sur le champ de bataille, ayant en pleine conscience et en pleine volonté sacrifié sa vie pour la France. Nul n'ignore que la maladie de coeur, qui depuis plusieurs années l'écartait de la tribune, aurait dû également le tenir éloigné d'un surmenage intensif. Rien n'était plus propre à précipiter le dénouement fatal, que ce travail incessant et fiévreux, poursuivi dans une émotion et une exaltation continuelles. Et M. de Mun le savait. Mais il savait aussi que son article quotidien soutenait, relevait des milliers et des milliers d'âmes; il savait que ses démarches quotidiennes auprès du gouvernement, sa correspondance quotidienne avec une foule de personnalités agissantes et d'oeuvres nécessaires, activaient singulièrement la flamme du patriotisme et les progrès de la religion; il savait qu'en immolant sa vie goutte à goutte, il contribuait éminemment au salut national. Et sans se donner un instant de relâche il persévérait.

“ Cependant, la maladie envahissante avançait vers les sources de la vie, multipliait dans cet organisme ébranlé les avertissements tragiques. Entre ses journées débordantes, il passait des nuits d'angoisse. Son sommeil, coupé d'étouffements, ne renouvelait plus ses forces épuisées. Il continuait quand même. Il mourut à minuit; à dix heures du soir, il avait terminé son dernier article.”

Que pourrions-nous ajouter à ce récit où l'âme de M. de Mun se montre avec toute son énergie et sa grandeur? Aussi bien est-il temps de conclure.

Trois nobles passions remplissaient le coeur d'Albert de Mun: l'Eglise, le peuple et la France.

La France: il avait offert sa vie pour elle en Afrique et pendant la malheureuse guerre de 1870-71, mais l'heure du sacrifice suprême n'était pas encore venue; depuis, dans

le cours de sa longue carrière parlementaire, il défendit toujours son honneur et ses intérêts et c'est à son service qu'il est mort le 7 octobre dernier.

Le peuple: avec quelle générosité, quel désintéressement et quelle persévérance ne l'a-t-il pas servi? C'est pour lui qu'il a fondé l'Oeuvre des Cercles; c'est pour que la vie lui soit moins dure, pour le protéger contre l'injustice des puissants et contre ses propres faiblesses que pendant près d'un demi-siècle, au prix des plus grands sacrifices, malgré l'opposition de ses plus chers amis, il a travaillé à promouvoir une organisation professionnelle sérieuse et une saine législation sociale.

L'Eglise: elle fut sa grande passion, l'inspiratrice de sa pensée et la force de sa volonté. Il lui devait tout, et il s'est dépensé sans compter pour elle.

Dans la vie de ce chevalier d'un autre âge on chercherait en vain une action d'inspiration égoïste, un geste moins noble, une démarche douteuse; tout y est clair, loyal, élevé, surhumain.

Oui, surhumain, nous maintenons le mot, et c'est René Bazin qui va le justifier :

“ Je crois qu'on rendra justice au comte Albert de Mun, écrivait-il. On citera sa vie et sa mort en exemple. Déjà on a commencé de le faire. Mais ce que tout le monde ne dira pas, et ce que je veux dire, c'est que de telles existences et de telles fins sont appuyées sur quelque chose de plus grand, de plus pur et de plus fort que l'humain. Il a été d'un courage et d'une générosité sans défaillance, parce qu'il a été un homme de prière et de communion fréquente, parce qu'il s'est maintenu tout le temps dans le voisinage de Dieu et sa familiarité. Aussi le souvenir qu'il laisse est-il consolant et utile.

“ Dans l'avant-dernier article qu'il écrivait lundi, il disait: “ Ce soir, après avoir écrit ces lignes, je me coucherai avec l'espoir au coeur. Quand on les lira, puissé-je me réveiller dans l'enthousiasme!” Phrases émouvantes et prophétiques? Oui, mon ami, j'en ai confiance, vous vous êtes réveillé dans l'enthousiasme pour jamais !” (1)

---

(1) Article reproduit par le *Nationaliste*, 1er novembre 1914.

C'est en faisant nôtre l'expression de cette confiance que nous voulons terminer ce modeste travail écrit pour faire connaître et aimer un peu plus Albert de Mun, l'une des deux ou trois plus grandes figures de laïque catholique du dernier siècle, et peut-être de tous les temps.





# Table des matières

---

	PAGES
INTRODUCTION. . . . .	5
I.—LA GENESE D'UNE VOCATION. — Les premières années. — En Allemagne. — Les leçons de la Commune. — Une enquête sociale . . . . .	7
II. — L'OEUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS. — Le cercle Montparnasse. — L'Ouvre s'organise. — Marche trionphale. — Activité de M. de Mun. — Succès et dif- ficultés . . . . .	15
III.—LA DOCTRINE SOCIALE DE M. DE MUN. — La Contre- Révolution. — L'Association professionnelle. — Le Législa- tion sociale. — Rome et le comte de Mun . . . . .	25
IV.—SES PRINCIPES ET SA CARRIERE POLITIQUE. — Mo- narchiste. — Projet de parti catholique. — Le Ralliement. — L'Action libérale populaire . . . . .	39
V.—SES DERNIERS INSTANTS.....	53



# QUESTIONS ET ŒUVRES SOCIALES DE CHEZ NOUS

par M. Arthur SAINT-PIERRE, secrétaire de l'École Sociale Populaire

Beau volume, grand in-seize de 264 pages

Prix: 75 sous l'unité, franco 80 sous

## QUELQUES APPRECIATIONS DE CET OUVRAGE:

"Monsieur Saint-Pierre..... s'est fait une spécialité des questions sociales. Il les traite admirablement. Il mérite d'être encouragé. Son volume dans les familles ouvrières sera un précieux enseignement, je pourrais dire une utile précaution."

S. G. Mgr BRUCHESI.

..... "dans le volume que vous nous donnez maintenant si vous exposez l'enseignement chrétien, c'est en l'appliquant à nos besoins, aux conditions de notre vie et de notre milieu. C'est donc un service éminent que vous nous rendez, et ce qui en agrandit encore le mérite, c'est la sûreté de doctrine et la conscience que vous y mettez.

"Voilà aussi pourquoi je voudrais voir votre bon livre entre les mains de tous ceux qu'intéresse la question sociale, par conséquent entre toutes les mains".....

S. G. Mgr BERNARD,  
Ev. de St-Hyacinthe.

....."J'ai voulu..... prendre personnellement connaissance de ces pages si chrétiennes par l'esprit de foi et d'apostolat qui les anime et si instructives par l'importance et la variété des sujets qui y sont traités.

"C'est un ouvrage du plus haut intérêt.

"Vous avez très bien saisi toute la gravité du problème social qui se pose, menaçant, chez nous comme ailleurs, et vous vous êtes parfaitement rendu compte de la nécessité urgente d'opposer à notre mouvement ouvrier, tel que dirigé par des hommes imbus de principes dangereux et même franchement socialistes, des organisations et des oeuvres franchement catholiques".....

Mgr LOUIS-AD. PAQUET,  
de l'Université Laval de Québec.

....."Quelle bonne oeuvre vous faites en appliquant aux choses de "chez nous" des principes dont nous sommes habitués à ne voir l'illustration que dans les choses "d'ailleurs"!... Permettez-moi de vous..... féliciter de votre bon, très utile, et très méthodique travail".....

M. l'abbé CAMILLE ROY,  
du Séminaire de Québec.

....."Questions et Oeuvres Sociales de chez nous" (est un) livre vrai, attrayant, persuasif..... C'est déjà la cinquième ou la sixième production du jeune publiciste: la dernière l'emporte sur les autres encore plus par l'intérêt du fond et l'ampleur des aperçus que par le coup d'oeil plein d'attrance des 264 pages de typographie nette et bien accusée qui forment le volume...

....."Il faut persuader Charlotte!" dit l'auteur, dans son chapitre inaugural. Et Charlotte, c'est vous, c'est moi. C'est tout le monde... Donc tous les chapitres de l'ouvrage vous intéressent et vous sont utiles... Peu des nôtres, parmi les jeunes au moins et au même point de vue, ont-ils une connaissance plus parfaite et un souci plus apostolique du monde ouvrier. Lisez ces pages, des chiffres, des faits, autant que des idées, vous en convaincrez".....

R. P. J.-M. RODRIGUE VILLENEUVE, O.M.I.,  
("Le Droit", 2 juin 1914).

# LIVRES NOUVEAUX

---

**QUESTIONS ET OEUVRES SOCIALES DE CHEZ NOUS**, par M. Arthur Saint-Pierre, Secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire. Beau volume, in-seize, de 264. Prix: 75 sous; franco: 80 sous. Envoi gratis, sur demande, de la Table analytique des Matières et de la Lettre-préface de S. G. Mgr Gauthier.

---

**MANUEL DE SOCIOLOGIE CATHOLIQUE**, d'après les documents pontificaux; à l'usage des Séminaires et des Cercles d'études; par M. le Chanoine P. Poey. Prix: \$1.00; franco: \$1.10.

---

**ANNEE SOCIALE INTERNATIONALE 1913-1914**. Beau volume, grand in-8° de 1240 pages. Prix: \$2.25; franco: \$2.50.

---

---

**Nous attirons aussi votre attention sur les livres suivants :**

**LES ASSOCIATIONS AGRICOLES EN BELGIQUE**, par Max Turmann. In-seize de 435 pages. Prix: 80 sous; franco: 85 sous.

---

**MA VOCATION SOCIALE**, par M. le Comte de Mun. In-seize de 255 pages. Edition de propagande. Prix: 25 sous; franco: 30 sous.

---

**PETIT MANUEL D'ETUDES SOCIALES**, par le R. P. Rutten, O.P., Secrétaire général des Syndicats Chrétiens de Belgique. In-seize de 170 pages, relié en toile. Prix: 50 sous; franco: 55 sous.

---

**MANUEL PRATIQUE D'ACTION RELIGIEUSE**. Beau volume in-8° relié, de 800 pages. Prix: \$1.25; franco: \$1.40. Envoi gratis, sur demande de la Préface et de la Table des Matières.